

L'ARC

Rapport d'activités 2015



SOMMAIRE

PARTIE 1

L'ARC SYNDICAT MIXTE

P. 6 // Qu'est-ce que l'ARC ?

- Un territoire à enjeux
- L'ARC, futur Pôle métropolitain
- L'ARC : un acteur majeur de la coopération transfrontalière

P. 10 // Instances de l'ARC

- Le Bureau
- Le Comité syndical
- Les Conférences des exécutifs et les Comités de pilotage

P. 12 // Grand Genève

- La gouvernance
- Les membres du Grand Genève
- Les PACA

P. 15 // Rapport financier

- Budget 2015
- Agents

P. 18 // Politiques contractuelles

- Partenariats avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Les autres partenariats

PARTIE 2

L'ANNÉE 2015

P. 24 // Activités et projets, l'ARC en actions

- Vers un Pôle métropolitain
- La mobilité
- L'aménagement du territoire et la transition énergétique
- Le développement économique, l'emploi et la formation
- La communication et l'identité du territoire

PARTIE 3

GLOSSAIRE

P.54

PARTIE 4

ANNEXES

P.58



Directeur de la publication : Jean Denais
 Directeur de rédaction : Sébastien Jerdelet
 Rédaction : ARC
 Création graphique et mise en page :
www.ligneovale.fr
 © ARC, novembre 2016
 ARC Syndicat mixte
 Clos Babuty - 27 rue Jean Jaurès
 74100 Ambilly
 +33 (0)450 04 54 05
info@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr

ÉDITO

Jean Denais,
Président de l'ARC



© B. Eyquem

Demain, un Pôle métropolitain !

La feuille de route de l'ARC que nous avons définie en début du mandat s'intitule « Un ARC fort pour un Grand Genève fort : vers un Pôle métropolitain ». Elle a été adoptée en octobre 2014. Elle fixe la trajectoire de notre action et relève d'un objectif assumé que nous avons partagé, en 2015, avec toutes les assemblées du Genevois français : transformer l'ARC en Pôle métropolitain ! 18 mois plus tard, nous voici devant une étape importante pour le Genevois français : il s'agit de donner corps à notre ambition et de créer le Pôle métropolitain du Genevois français !

L'évolution du paysage institutionnel, avec la création de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le développement du Grand Genève, l'évolution des compétences entre l'État, les Conseils régionaux, les Départements et le bloc intercommunal, l'affirmation du fait métropolitain, ainsi que les nouvelles contraintes financières, nous poussent à nous regrouper autour de nos atouts métropolitains pour assurer notre avenir. Les entités métropolitaines sont les nouvelles clés d'entrée de l'aménagement et du développement du territoire.

À nous de nous inscrire dans cette nouvelle donne pour garder la maîtrise de notre avenir. Le Comité syndical de l'ARC a délibéré à l'unanimité le 19 mai 2016 sur le projet de statuts du Pôle métropolitain et tous les membres du futur Pôle les ont aujourd'hui approuvés, chacun à l'unanimité ou la quasi-unanimité. Ainsi sur les 376 élus des assemblées des membres de l'ARC qui se sont prononcés, le projet a recueilli près de 99 % de vote favorable ! L'adoption large de ces statuts est l'aboutissement d'un travail engagé depuis près de deux ans. Notre transformation en pôle métropolitain poursuit plusieurs objectifs :

- **renforcer** notre capacité d'action et de négociation au sein du Grand Genève ;
- **garantir** une meilleure visibilité et une meilleure prise en compte de notre réalité transfrontalière au sein de la grande Région Auvergne - Rhône-Alpes : nous devons parler d'une seule voix tant vis-à-vis de nos partenaires suisses que français.
- **doter** l'ARC de compétences dans trois domaines prioritaires, fondamentaux au regard du développement de notre territoire :
 - **première priorité, la mobilité** : nous devons nous organiser : nous envisageons à terme une Autorité Organisatrice de la mobilité ; il s'agit de prioriser les investissements, d'accompagner les initiatives et de développer les services à la mobilité ;
 - **seconde priorité, l'aménagement du territoire et la transition énergétique** : l'ARC devient un centre de ressources ; nous nous acheminons à terme vers un SCOT unique ; notre territoire est désormais labellisé « Territoire à Energie positive » ; il s'agit notamment d'encourager la mutualisation des moyens au service d'une plus grande efficacité de l'action publique ;

– **troisième priorité, le développement économique, l'innovation** : il s'agit de mettre en œuvre notre démarche éco-cité ; de mobiliser les acteurs économiques ; de partager une vision commune, une planification ; de promouvoir ensemble le territoire...

Le Pôle métropolitain signe notre volonté commune d'avancer et de construire l'avenir de notre territoire. Nos intercommunalités nous donnent les moyens de mieux répondre aux besoins de nos concitoyens sur la scène locale, le Pôle métropolitain nous place au niveau des enjeux régionaux : nous aurons besoin des deux pour maîtriser notre développement.

L'ARC doit continuer à apporter une vision, de la créativité et du dynamisme au service du Genevois français et de ses habitants. 2015 a été une année riche : elle a permis le démarrage de notre travail de préparation du Pôle métropolitain avec la mobilisation des élus autour de la définition de nos objectifs. Nous avons également engagé des travaux sur notre positionnement en termes de transition énergétique et signé une convention de coopération métropolitaine dans le cadre du Contrat de Plan État Région (CPER 2015-2020) pour accompagner les grands investissements du territoire. 2015 signe la relance des réflexions transfrontalières sur le projet de territoire Grand Genève dans la perspective d'une 3^e génération de Projet d'agglomération.

C'est une année de jalons importants qui portent de nouvelles ambitions métropolitaines et visent à bien répondre aux besoins des habitants et entreprises du Genevois français.

Je vous souhaite une bonne lecture de notre rapport d'activités.

1. L'ARC

Syndicat mixte

8

➤ COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES

1

➤ COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

1

➤ COMMUNE

➤ 120 COMMUNES AU SEIN DU PÉRIMÈTRE DE L'ARC

115 000
EMPLOIS POUR
1800 ENTREPRISES

2,1%

Plus forte croissance démographique
de France métropolitaine

+10 000
HABITANTS
PAR AN DEPUIS 10 ANS

EN 2015, PLUS DE

70 000
FRONTALIERS
HABITENT DANS LE
GENEVOIS FRANÇAIS.

395 654
HABITANTS

(population municipale au 1^{er} janvier 2016)

QU'EST-CE QUE L'ARC ?

UN TERRITOIRE À ENJEUX

L'Association Régionale de Coopération (ARC) des collectivités du Genevois français a été initiée en 2001 et créée en 2004, sous l'impulsion de Messieurs Robert Borrel, Président de la Communauté de communes de l'Agglomération Annemassienne (2C2A), Étienne Blanc, Président de la Communauté de communes (CC) du Pays de Gex, Bernard Gaud, Président

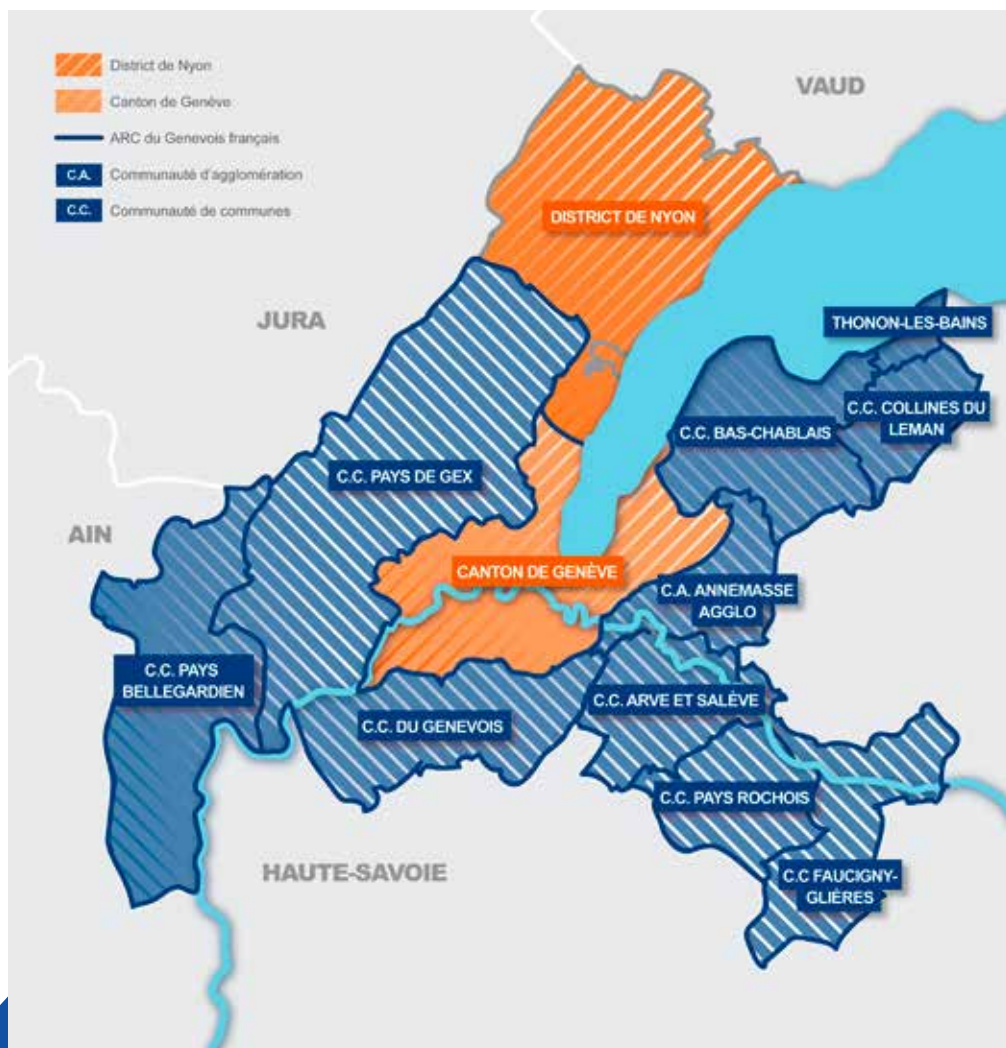
de la CC du Genevois et Bernard Fichard, Président de la CC du Bas-Chablais.

L'ARC s'est fixée pour mission de coordonner l'action et la réflexion de ses membres qui ont à traiter, au sein des instances politiques françaises et transfrontalières, de sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français. Depuis 2004, son rôle s'est affirmé afin de renforcer le positionnement du Genevois français au sein du Grand Genève et de Rhône-Alpes: l'ARC abandonne son statut d'association et devient en 2010 l'Assemblée Régionale de Coopération (ARC) du Genevois français Syndicat mixte. L'ARC ambitionne de devenir pôle métropolitain à horizon 2017.

Le périmètre de l'ARC constitue une aire urbaine cohérente au contexte transfrontalier spécifique, marquée par l'influence et l'attractivité de Genève. Ce territoire de 120 communes situées dans l'Ain et la Haute-Savoie est actuellement composé de 9 intercommunalités dont une communauté d'agglomération et la commune de Thonon-les-Bains. En 2015, il comptait 388 403 habitants. Avec un taux de croissance de 2,1 % par an depuis 10 ans, le Genevois français connaît un rythme de croissance démographique parmi les plus importants d'Europe : il accueille plus de 10 000 habitants supplémentaires par an. Unies au sein d'une même instance, les collectivités membres de l'ARC constituent un acteur à part entière du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT), au même titre que la République et canton de Genève, ou le District de Nyon et les autres partenaires français : État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de Haute-Savoie.

Avec 397 263 habitants (Insee 2015), l'ARC représente l'un des plus importants syndicats mixtes de Rhône-Alpes, et le seul à ce jour à être engagé dans la construction d'une agglomération transfrontalière. Les collectivités françaises du Genevois ont reconnu la nécessité de se regrouper pour construire un Projet d'agglomération commun avec les cantons de Genève et de Vaud et les différents partenaires français de la coopération transfrontalière (République française, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de Haute-Savoie). La qualité du cadre de vie, la vitalité économique, sociale, culturelle, le haut niveau de formation et d'équipement, le caractère international de Genève, confèrent au territoire une très grande attractivité. Mais de nombreux défis, partagés à l'échelle franco-valdo-genevoise, sont à relever.

Ce territoire transfrontalier connaît des déséquilibres sociaux, environnementaux et économiques. Il doit gérer une croissance démographique parmi les plus dynamiques d'Europe (+ 2,1 % par an en moyenne depuis 10 ans dans les territoires français de l'agglomération, soit plus de 10 000 habitants par an) et mieux répartir la production de logements et la création d'emplois à l'échelle de l'agglomération. Il doit en outre faire face à un développement urbain induisant une pression sur l'environnement et sur les terres agricoles, une explosion de la mobilité avec un phénomène de congestion aux frontières (550 000 passages de douane par jour aux frontières du canton de Genève en 2011) ainsi que de fortes disparités dans l'accès aux équipements et en matière de services à la population (santé, culture, formation, etc.).



L'ARC, FUTUR PÔLE MÉTROPOLITAIN

Pour répondre aux défis du territoire, l'ARC a engagé dès 2015 une démarche de transformation du Syndicat mixte en Pôle métropolitain à l'horizon du 1^{er} semestre 2017. Pour le Genevois français, il s'agit de traduire son ambition métropolitaine et de peser davantage dans l'aménagement de son territoire. En effet, l'ARC se doit de renforcer sa capacité d'impulsion, de coordination et d'actions afin de répondre aux besoins des habitants et à la réalité quotidienne d'un bassin métropolitain transfrontalier, en dotant le territoire des infrastructures, équipements et services indispensables à la population.

L'enjeu du changement de statut de l'ARC en Pôle métropolitain est donc d'affirmer le positionnement du Genevois français dans la nouvelle grande Région Auvergne-Rhône-Alpes et au sein du Grand Genève. Le Pôle métropolitain permet de renforcer la coopération politique et opérationnelle entre les collectivités membres, leur permettant de mutualiser les moyens et d'entreprendre des actions d'intérêt métropolitain destinées à améliorer la compétitivité et l'attractivité de leur territoire.

Au travers de cette nouvelle évolution de l'ARC, les partenaires du futur Pôle métropolitain s'engagent sur trois domaines d'intervention prioritaires, afin de mener des « actions d'intérêt métropolitain » au service des citoyens du Genevois français :

- la mobilité ;
- l'aménagement du territoire et la transition énergétique ;
- le développement économique.

Dans un paysage territorial en pleine mutation, l'ARC affirme, dans le prolongement de sa feuille de route politique, sa dynamique métropolitaine et démontre qu'elle constitue une réponse politique aux forts enjeux du territoire.



QUELQUES CHIFFRES

LE GRAND GENÈVE :

- 2 pays ;
 - 2 cantons ;
 - 2 départements ;
 - 1 région ;
 - 212 communes ;
 - 964 000 habitants (Genève : 483 000 hab. / Nyon : 93 000 hab.)
- Estimation chiffres 2014 ;
- Environ 450 000 emplois ;
 - 2 000 km²

L'ARC (PARTIE FRANÇAISE DU GRAND GENÈVE) :

- 10 membres ;
- 8 communautés de communes ;
- 1 communauté d'agglomération ;
- 1 commune (Thonon-les-Bains) ;
- 395 654 habitants ;
- 115 000 emplois ;
- 1 392 km²

COLLECTIVITÉS	POPULATION	NOMBRES DE COMMUNES
Annemasse Agglo	88 276	(12 communes)
CC Arve et Salève	18 933	(8 communes)
CC du Bas Chablais	38 278	(17 communes)
CC Collines du Léman	11 768	(7 communes)
CC Faucigny Glières	26 015	(7 communes)
CC du Genevois	41 482	(17 communes)
CC du Pays Bellegardien	21 373	(15 communes)
CC du Pays de Gex	87 609	(27 communes)
CC Pays Rochois	26 647	(9 communes)
Commune de Thonon	34 973	(1 commune)

Population municipale totale INSEE au 1^{er} janvier 2016 :

395 654 habitants.

* La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. Ne prend pas en compte les personnes en internats, casernes, hôpitaux, couvents, prisons, etc.

L'ARC : UN ACTEUR MAJEUR DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Agglomération transfrontalière dynamique, le Grand Genève compte près d'un million d'habitants entre Bellegarde-sur-Valserine, Annemasse, Meyrin, Nyon, Bonneville, Thonon-les-Bains et Genève. Pour leurs déplacements, leur logement, leur travail, leurs loisirs ou leur consommation, les habitants dépassent les logiques de frontière. Le Grand Genève constitue un bassin de vie transfrontalier en plein essor où la volonté politique est de maintenir une qualité de vie, sur un territoire équilibré.

Pour bâtir un projet de territoire, couvrant les différents aspects de la vie quotidienne des habitants d'un même bassin de vie, il est essentiel que les acteurs se concertent et se coordonnent. C'est la vocation du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du Grand Genève dont l'ARC est un membre particulièrement actif. Aujourd'hui, l'engagement fort des collectivités dans le Projet d'agglomération doit offrir un cadre et un avenir commun au bouillonnement humain, urbain et économique du Grand Genève. C'est la confirmation d'une approche de la frontière envisagée comme une ressource et non comme un handicap. Grâce à la coopération transfrontalière, le territoire peut devenir un lieu positif, support de projets associant des femmes et des hommes, des savoir-faire, des dynamiques et des moyens.

Le Grand Genève permet de proposer des réponses élaborées à l'échelle du bassin de vie transfrontalier, qui ne pourraient être portées par une seule collectivité. Les axes de travail majeurs portent sur les questions de mobilité, d'aménagement, d'environnement, avec la volonté partagée de créer une agglomération qui soit à la fois multipolaire, compacte, verte, solidaire, efficace et dynamique. L'ARC, membre fondateur du Grand Genève, est l'interlocuteur principal des collectivités suisses et françaises : il fédère et représente les intercommunalités et communes du Genevois français, pour bâtir un territoire à la mesure des enjeux frontaliers et transfrontaliers.

Le rôle de l'ARC est bien de construire les stratégies et d'accompagner les projets nécessaires au développement du Grand Genève et du Genevois français. L'ARC joue un rôle d'impulsion et de coordination des politiques publiques en termes de gouvernance, de mobilité, d'aménagement du territoire et de transition énergétique, de valorisation de l'environnement, de développement économique et de promotion du territoire.



INSTANCES DE L'ARC

LE BUREAU

Le Bureau de l'ARC est élu par le Comité syndical. Il est composé depuis le 11 juin 2014, d'un Président, de 9 Vice-présidents et de 10 autres membres, soit 20 membres au total. Il se réunit une fois par mois.



M. Christian Dupessey
Annemasse Agglo



M. Antoine Vieliard
CC du Genevois



M. Pierre Fillion
CC du Bas Chablais



M. Jean-Pierre Mermin
CC Faucigny-Glières



Président :
M. Jean Denais
Thonon-les-Bains



1^{er} Vice-président :
M. Etienne Blanc
CC du Pays de Gex



2^e Vice-président :
M. Gabriel Doublet
Annemasse Agglo



3^e Vice-président :
M. Pierre-Jean Crastes
CC du Genevois



4^e Vice-président :
M. Jean Neury
CC du Bas Chablais



5^e Vice-président :
M. Stéphane Valli
CC Faucigny-Glières



6^e Vice-président :
M. Marin Gaillard
CC du Pays Rochois



7^e Vice-président :
M. Régis Petit
CC du Pays Bellegardien



8^e Vice-président :
M. Jean-François Ciclet
CC Arve et Salève



9^e Vice-président :
M. Joseph Deage
CC des Collines du Léman



M. Jean-Yves Moracchini
Thonon-les-Bains



M. Christophe Bouvier
CC du Pays de Gex



M. Gilbert Allard
CC du Pays Rochois



M. Christophe Mayet
CC du Pays Bellegardien



M. Louis Favre
CC Arve et Salève



M. Claude Manillier
CC des Collines du Léman.

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical est formé de 43 titulaires et 43 suppléants. Ils se réunissent en moyenne sept à huit fois par an.

Composition

- **Annemasse Agglomération** : Christian Dupessey, Gabriel Doublet, Denis Maire, Jean-Luc Soulat, Antoine Blouin, Michel Boucher, Yves Cheminal, Bernard Boccard et Salah Keraim ;
- **Communauté de communes Arve et Salève** : Jean-François Ciclet et Louis Favre ;
- **Communauté de communes du Bas-Chablais** : Jean Neury, Georges Lapraz, Pierre Fillon et Dominique Bonazzi ;
- **Communauté de communes des Collines du Léman** : Joseph Deage et Claude Manillier ;
- **Communauté de communes Faucigny-Glières** : Martial Saddier, Stéphane Valli et Jean-Pierre Mermin ;
- **Communauté de communes du Genevois** : Pierre-Jean Crastes, Antoine Vielliard, Michel Mermin et Jean-Luc Guérineau ;
- **Communauté de communes du Pays Bellegardien** : Régis Petit, Christophe Mayet et Marie-Antoinette Moureaux ;
- **Communauté de communes du Pays de Gex** : Etienne Blanc, Christophe Bouvier, Jean-Claude Charlier, Dominique Gueritey, Jack-Frédéric Lavoué, Daniel Raphoz, Vincent Scattolin, Hubert Bertrand et François Meylan ;
- **Communauté de communes du Pays Rochois** : Marin Gaillard, Guy Flammier et Gilbert Allard ;
- **Thonon-les-Bains** : Jean Denais, Jean-Yves Moracchini, Murielle Dominguez et Astrid Baud Roche.

11 BUREAUX ET 7 COMITÉS SYNDICAUX TENUS EN 2015

Le Comité syndical et le Bureau s'appuient sur des Conférences thématiques des exécutifs et des Comités de pilotage pour décliner le programme de travail de l'ARC :

- Conférence Aménagement du territoire ;
- Conférence Mobilité ;
- Conférence Transition énergétique, Agriculture, Environnement ;
- Conférence Économie et Formation ;
- Comité de Pilotage CDDRA.

LES CONFÉRENCES DES EXÉCUTIFS ET LES COMITÉS DE PILOTAGE

Les Conférences des exécutifs sont composées des élus des collectivités membres de l'ARC. Appuyées par des groupes de travail, leur rôle est de traiter l'ensemble des problématiques communes, sur les thématiques identifiées ci-dessus. Chacune de Conférences thématiques regroupe 20 à 30 participants lors des séances de travail.

GRAND GENÈVE

LA GOUVERNANCE

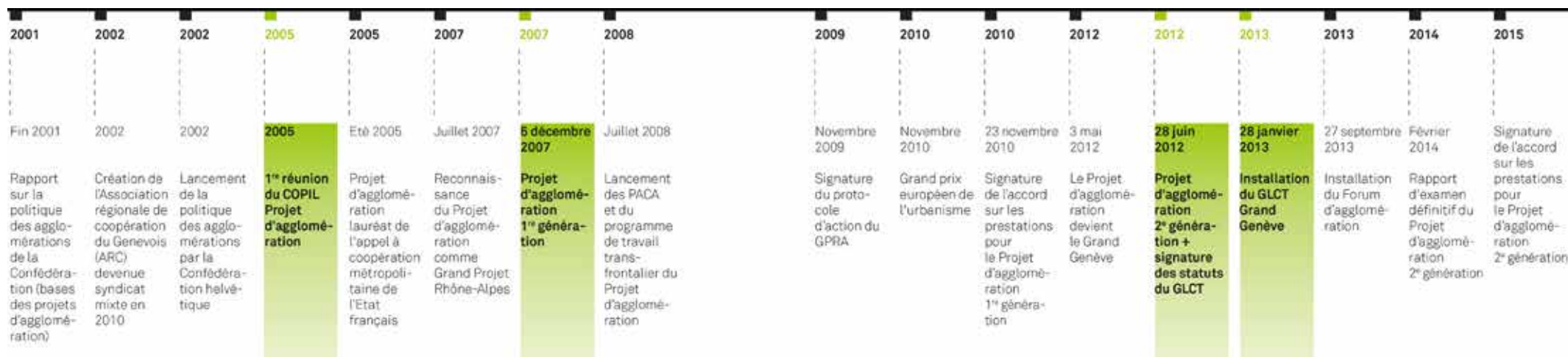
Plusieurs années de coopération contractuelle, sur la base du Projet d'agglomération et dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), ont permis de structurer des méthodes de gouvernance performantes pour le Grand Genève. Ces expériences ont débouché sur la volonté d'instituer – avec le Projet d'agglomération de 2^e génération – le premier Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) de droit suisse, chargé du Projet de territoire du Grand Genève 2016-2030 (PTGG).

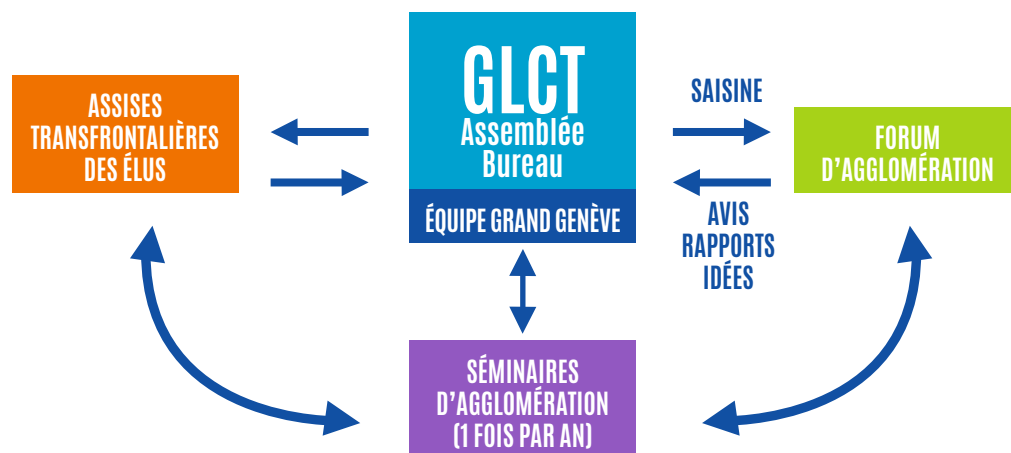
Cette forme juridique, définie par l'article 11 de l'Accord européen de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux constitue un pas important vers une gouvernance d'agglomération instituée. Le GLCT Grand Genève répond ainsi à l'exigence de la Confédération suisse de

créer une « entité responsable » et un interlocuteur privilégié pour chaque agglomération.

Depuis 2007, la gouvernance du Projet a évolué dans deux directions :

- à l'échelon de l'ensemble de l'agglomération, le Comité de pilotage (COFIL) – intégré désormais au sein du GLCT Grand Genève – et ses organes administratifs et techniques ont continué à assumer le pilotage du projet ;
- à l'échelon intermédiaire, des « périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération » (PACA) ont été créés, portant sur des secteurs de l'agglomération. Chaque PACA dispose d'instances de pilotage, d'une expertise technique propre et de procédures de concertation. Cet échelon a permis d'impliquer, dans la dynamique du Projet, un grand nombre de partenaires de tous échelons, y compris les communes et les associations citoyennes, qui entendent être acteurs du développement de leurs territoires.





Parallèlement, une ingénierie d'agglomération a émergé, en réponse aux défis concrets lancés par la mise en œuvre des mesures des premières générations de Projet d'agglomération en 2007 et 2012. Ceci a permis d'accélérer le renforcement des services administratifs et techniques des territoires, tout en suscitant une vague d'innovations, d'échanges d'expériences, de rodage de méthodes et de procédures coordonnées.

Sur la base de ces évolutions, avec l'installation du GLCT Grand Genève, le 28 janvier 2013, s'est instauré un schéma de gouvernance pour porter l'agglomération franco-valdo-genevoise, avec le double objectif d'impliquer l'ensemble des acteurs engagés dans la construction du bassin de vie transfrontalier et de nourrir d'avis, d'idées ou de propositions les politiques publiques portées à cette échelle.

En complément au Forum, le GLCT Grand Genève a rattaché à son schéma de gouvernance les Assises transfrontalières des élus. Les deux premières éditions sont antérieures au GLCT, puisque la démarche a été initiée en 2010. Événement annuel, les Assises constituent un

lieu où se forge, à l'échelle franco-valdo-genevoise, une culture commune et une compréhension partagée des enjeux du territoire. Elles réunissent les parlementaires genevois, valdois, français, ainsi que les élus locaux, c'est-à-dire les différents élus qui ont à se prononcer sur les projets et les politiques portées par le Grand Genève, dans leurs différentes instances. Après deux années blanches, la prochaine édition se tiendra en 2016, en France.

À l'échelle du GLCT, le séminaire d'agglomération, qui se réunit une fois par an, permet d'associer l'ensemble des acteurs participant à la construction du Grand Genève, qu'ils soient privés ou publics, élus ou techniciens, autour d'une question centrale pour le devenir du territoire.

Enfin, le travail autour des Périmètres d'aménagement coordonnés (PACA) garantit un ancrage local et un contact permanent avec les élus et techniciens de chaque territoire sur le développement de leur projet et leur intégration dans le processus de construction du Grand Genève.

LES MEMBRES DU GRAND GENÈVE

3 mai 2015



De gauche à droite :

François Lefort - Député Grand Conseil genevois,
 Christophe Bouvier - Président Communauté de communes du Pays de Gex,
 Aurélie Charillon - Conseil départemental de l'Ain,
 Jean Denais - Président ARC,
 Virginie Duby-Muller - 3^e Vice-présidente Conseil départemental de la Haute-Savoie,
 François Longchamp - Président du Conseil d'État République et canton de Genève,
 Christian Monteil - Président Conseil départemental de la Haute-Savoie,
 Jean Neury - 4^e Vice-Président ARC,
 Isabelle Dorliat-Pouzet - Sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois,
 Etienne Blanc - 1^{er} Vice-Président ARC,
 Antoine Viellard - Membre du Bureau ARC,
 Gabriel Doublet - 2^e Vice-Président ARC,
 Antoine Barde - Président Grand Conseil genevois,
 Olaf Kjelsen - Ambassadeur de Suisse en charge de la coopération transfrontalière.

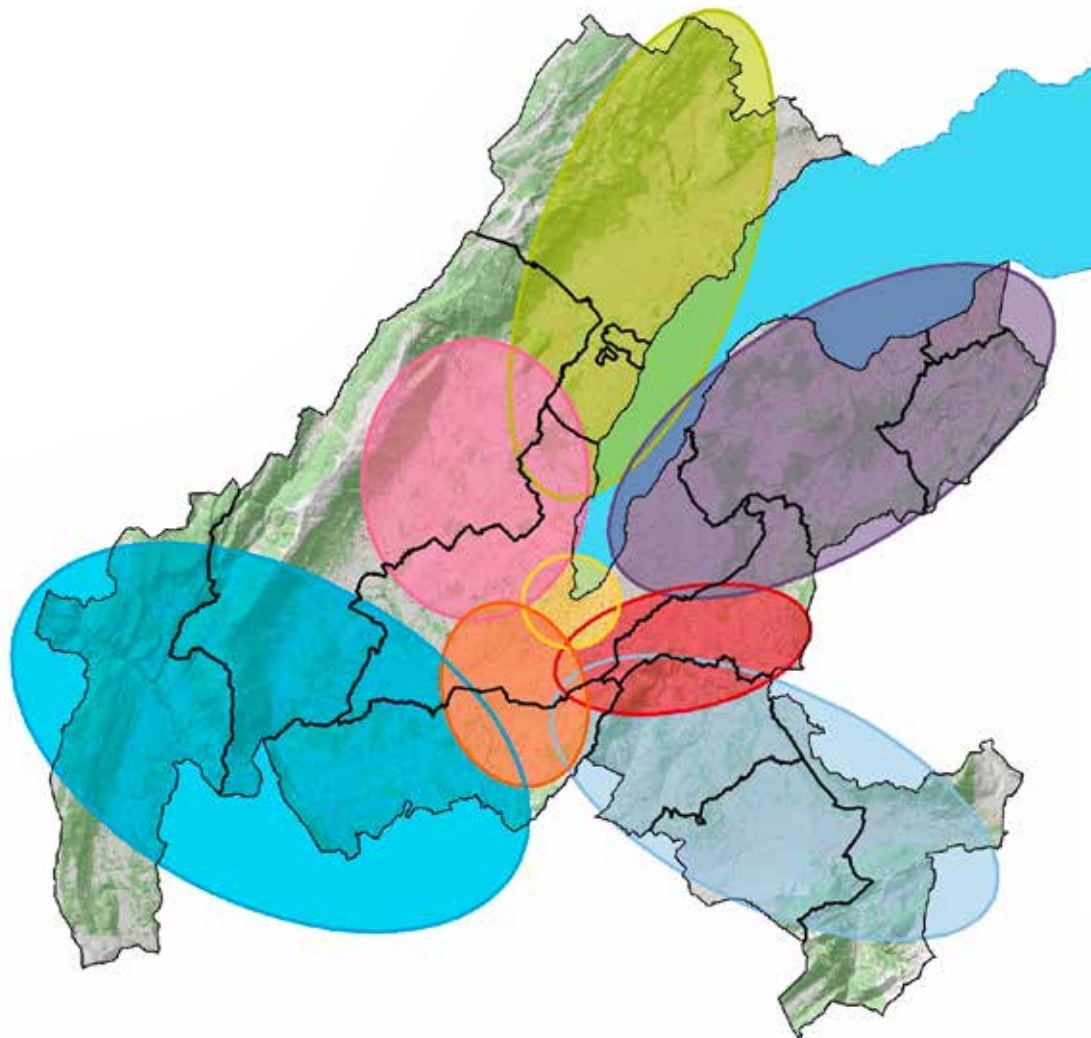
LES PACA

Les périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) couvrent l'ensemble du Grand Genève et sont constitués de simples périmètres d'études permettant d'approfondir le Projet de territoire du Grand Genève en impliquant les acteurs concernés, jusqu'à l'échelon communal.

Les premiers travaux conduits dans les PACA ont abouti à des rapports de recommandations, élaborés avec tous les acteurs de chacun des périmètres (élus et représentants de la société civile), servant de base aux principaux outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire de chaque collectivité. Ils ont permis d'identifier les mesures phares à mettre en œuvre en matière d'urbanisation, de mobilité, d'environnement et de paysage, et reprises dans les différentes générations de Projets d'agglomération.

Aujourd'hui, les PACA ont pour mission de veiller au suivi et à la coordination de la mise en œuvre du Projet de territoire, de conduire des démarches test et d'approfondissements sur des sujets à enjeux (ex. économie, logement, mobilité, paysage, etc.) et d'être des plateformes d'échanges et de discussions pour les démarches et projets menés à l'échelle locale.

Initiés pour la plupart en 2008, les PACA ont peu à peu été reconnus comme des échelons de cohérence durable, intermédiaires entre le Grand Genève et les collectivités territoriales responsables des mises en œuvre.



Périmètres PACA

- 1 Genève - Rolle
- 2 Genève - St-Genis - Gex
- 3 Bellegarde
- 4 Genève - Bernex - St-Julien
- 5 Genève-Annemasse - Salève
- 6 Arve - Porte des Alpes
- 7 Chablais
- 8 Coeur d'agglomération

RAPPORT FINANCIER

BUDGET 2015

DÉPENSES

Le budget 2015 traduit de manière opérationnelle la feuille de route politique validée par le Comité syndical le 9 octobre 2014. Dans la perspective d'une transformation de l'ARC en pôle métropolitain, le Bureau a identifié quatre grands domaines d'action pour ce mandat :

- les transports et la mobilité ;
- l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique et la formation ;
- l'identité du territoire et la communication dans la perspective d'une meilleure appropriation du Grand Genève et du Genevois français par la population.

L'action de l'ARC se concentre sur trois missions essentielles : la définition de stratégies et de programmes d'action sur les enjeux métropolitains ; l'accompagnement de ses membres à la mise en œuvre et à la réalisation de leurs projets ; le développement d'outils d'observation et d'analyse. Cette action s'inscrit dans une double dimension Grand Genève / Genevois français.

RECETTES

Les contributions des membres de l'ARC doivent, à minima, couvrir les dépenses générales de fonctionnement. Le Comité syndical a reconduit en 2015 la contribution des années 2013 et 2014, plaçant ainsi la contribution au titre du Budget Principal à 2,47 € par habitant. Celle du CDDRA a été maintenue à

1 € par habitant (sur la base de la population communale publiée au Journal officiel au 1^{er} janvier 2015 selon les statuts de l'ARC). Le budget de l'ARC comprend également des recettes complémentaires issues des politiques contractuelles ou territoriales, versées par les contributeurs publics : République française, Région Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie, Europe - Interreg.

L'année 2015 confirme toutefois la diminution des cofinancements externes des partenaires français et suisses, en raison de la fin de dispositifs contractuels (INTERREG 2010-2014, Grand Projet Rhône-Alpes 2010-2014).

Les priorités définies pour l'année 2015 portaient sur :

- **l'aménagement du territoire** : d'une part, le lancement de l'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 (définition des objectifs, cadrage de la démarche, lancement de l'étude) ; d'autre part, la poursuite de la démarche InterSCOT du Grand Genève français : réflexion sur l'opportunité d'un SCOT à l'échelle de l'ARC et priorisation des thématiques dans la déclinaison de la démarche InterSCOT (Schéma d'accueil des entreprises, schéma d'aménagement commercial, etc.) ;
- **la mobilité** : lancement de la réflexion sur un schéma transfrontalier de déplacement et la préfiguration d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), coordination et suivi des maîtres d'ouvrage dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, accompagnement des projets de services à la mobilité (autopartage, covoiturage) ;

- **la transition énergétique, l'agriculture et l'environnement** : engagement du territoire dans les démarches de transition énergétique et candidature à l'appel à projet national Territoire à Energie Positive (TEPOS), coordination des initiatives des membres de l'ARC, préservation de la qualité environnementale du territoire, établissement de référentiels transfrontaliers sur l'environnement, communication sur le Projet agricole d'agglomération et mise en œuvre du PSADER ;
- **le développement économique** : mise en œuvre la stratégie de développement de l'Éco-Cité française du Grand Genève, renforcement des actions à l'échelle de l'ARC et à l'échelle transfrontalière, lancement d'une étude sur le développement de l'enseignement supérieur dans le Genevois français ;
- **la communication et la participation** : poursuite du développement de l'identité franco-valdo-genevoise, et du rôle de l'ARC comme interlocuteur de la coopération transfrontalière et acteur régional du développement du Genevois français.

LES CHIFFRES DE L'EXERCICE 2015

Le **budget principal** comprend toutes les dépenses dédiées à l'ARC ainsi que les dépenses de personnel liées au Grand Genève.

Le **budget annexe** recouvre les dépenses de personnel et les crédits d'études affectés au CDDRA du Genevois français.

Tous les chiffres sont en euros TTC.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT :
3 539 281,35 €
INVESTISSEMENT :
50 322, 01 €

BUDGET ANNEXE

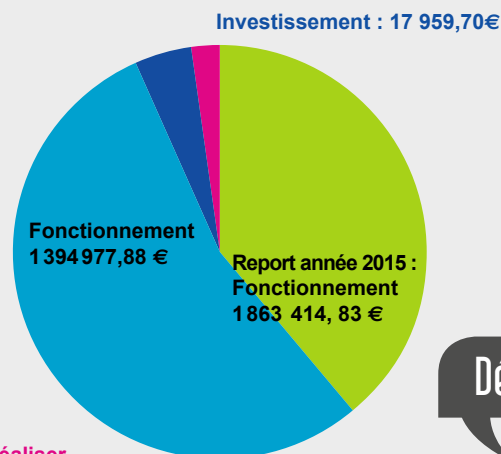
FONCTIONNEMENT :
809 520, 02 €
INVESTISSEMENT :
26 308, 01 €

CONTRIBUTION DES EPCI AU TITRE DE L'ARC/CDDRA 2015

		BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ANNEXE		
		MEMBRES ARC SM €/habitant		MEMBRES CDDRA		TOTAL GLOBAL
Membres	Population Totale INSEE 2015	€/habitant	Total contribution	€/habitants CDDRA	Contribution CDDRA du Genevois Français	MONTANT TOTAL CONTRIBUTIONS CUMULEES
CC du Pays de Gex	85 512	2,47 €	211 214,64 €	1 €	85 512 €	296 726,64 €
CC du Genevois	39 196	2,47 €	96 814,12 €	1 €	39 196 €	136 010,12 €
Annemasse Agglo	85 720	2,47 €	211 728,40 €	1 €	85 720 €	297 448,40 €
CC du Bas Chablais	37 591	2,47 €	92 849,77 €	-	0 €	92 849,77 €
CC du Pays Bellegardien	21 483	2,47 €	53 063,01 €	1 €	21 483 €	74 546,01 €
CC Arve et Salève	18 756	2,47 €	46 327,32 €	1 €	18 756 €	65 083,32 €
CC Collines du Léman	11 597	2,47 €	28 644,59 €	-	0 €	28 644,59 €
CC Faucigny Glières	26 569	2,47 €	65 625,43 €	1 €	26 569 €	92 194,43 €
Commune de Thonon	35 912	2,47 €	88 702,64 €	-	0 €	88 702,64 €
CC Pays Rochois	26 067	2,47 €	64 385,49 €	1 €	26 067 €	90 452,49 €
Sous-Total Membres ARC SM	388 403		959 355,41 €		303 303 €	1 262 658,41 €
CC des Quatre Rivières	18 389			1 €	18 389 €	
Sous-Total Membres CDDRA (Hors ARC SM)	18 389				18 389 €	

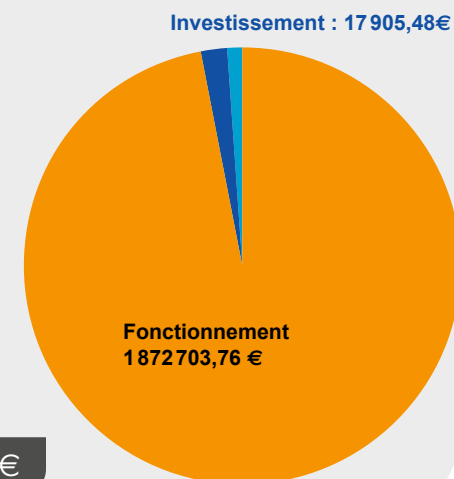
Compte administratif : Budget principal 2016

Recettes : 3 754 024,07 €



Reste à réaliser
2 406,41 €

Dépenses : 1 890 609,24 €

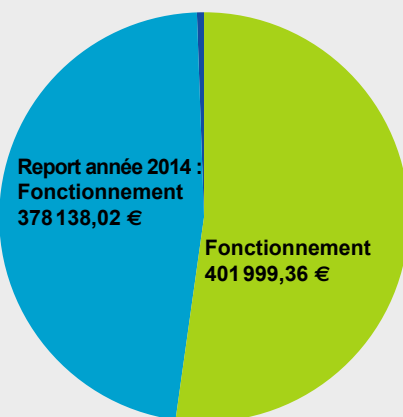


Résultat : 1 863 414,83 €

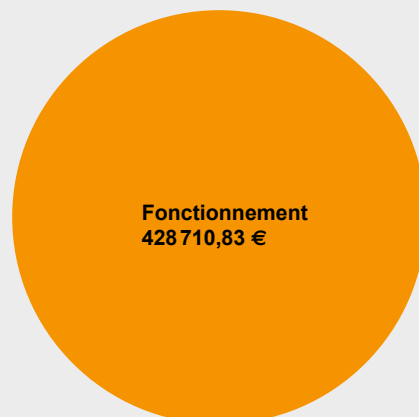
Compte administratif : Budget annexe 2015

Recettes : 786 445,74 €

Investissement : 6 308,36 €



Dépenses : 428 710,83 €



Résultat : 357 734,91 €

AGENTS ARC

- **Frédéric Bessat**, directeur général des services, chef de projet français, Grand Genève ;
- **Ludovic Antoine**, chargé de mission mobilité, Grand Genève / Conseil départemental de la Haute-Savoie ;
- **Marion Charpié-Pruvost**, responsable Aménagement et Charlotte Le Gouic, chargées de mission aménagement du territoire ;
- **Nathalie Communal**, assistante Grand Genève, responsable de la commande publique ;
- **Louise Flattet**, stagiaire au service communication (3 mois) ;
- **Brice Fusaro**, secrétaire général du GLCT Grand Genève ;
- **Sébastien Jerdelet**, responsable de communication, ARC et Grand Genève ;
- **Dominique Lachenal**, chargée de mission Grand Genève / Région Rhône-Alpes ;
- **Thomas Linchet**, chargé de mission politiques contractuelles ;
- **Gisèle Meynet**, chargée de mission CLD et culture ;
- **Lionel Pelud**, chef de projet éco-cité du Grand Genève français, responsable économie, emploi et formation ;

- **Marion Pesenti**, assistante ARC, pôle administratif ;
- **Sylvie Vares**, responsable du pôle aménagement-transition énergétique ; chargée de mission Agriculture et espaces naturels ;
- **Floriane Vergara**, chargée de mission politiques contractuelles régionales ;
- **Hervé Villard**, chargé de mission environnement, Grand Genève / Conseil départemental de l'Ain ;
- **Ghislaine Willemin**, responsable du pôle administratif.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

PARTENARIATS AVEC LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Après la clôture du Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) en octobre 2014, l'engagement des crédits de la région Rhône-Alpes s'est traduit dans la mise en œuvre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) du Genevois français et la signature le 29 octobre 2015 de la Convention de coopération métropolitaine du Genevois français, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER).

Signature de la convention de coopération métropolitaine, volet territorial du CPER 2015-2020

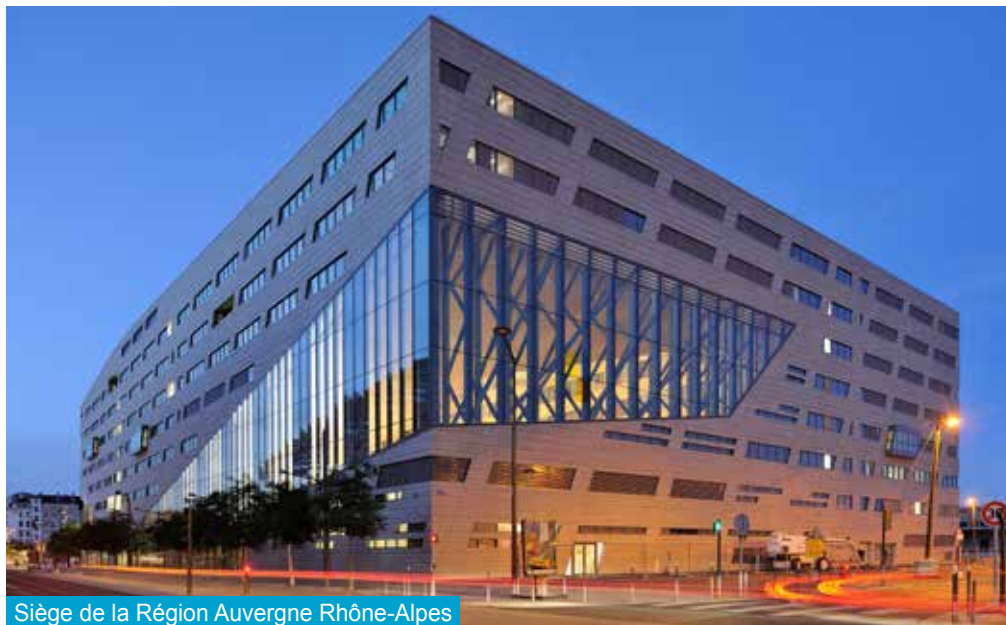
La Convention de coopération métropolitaine s'inscrit dans le cadre du volet territorial du Contrat Plan État Région (CPER) 2015-2020. Ce partenariat formalisé le 29 octobre 2015 entre l'État, la Région, et l'ARC, reconnaît la nature métropolitaine du Genevois français et identifie le futur pôle métropolitain du Genevois français comme la seconde aire urbaine de Rhône-Alpes. Les CPER existent depuis 1984. Il s'agit de la première fois que le Genevois français fait l'objet d'une contractualisation spécifique. Le dispositif s'attache à accompagner les grands enjeux suivants :

- le développement de l'offre de transports en commun et de projets innovants en matière de mobilité ;
- l'aménagement durable en favorisant l'accès à un logement abordable, la maîtrise du foncier et la transition énergétique ;
- l'accès à l'emploi à travers le développement économique, l'innovation et la relation à la Genève Internationale ;
- le développement de l'offre en enseignement supérieur et en formation.

Une enveloppe de 5 millions d'euros de crédits est allouée par la Région Rhône-Alpes à la Convention de coopération métropolitaine du Genevois français, afin d'accompagner des projets d'investissements structurants, exemplaires et d'envergure métropolitaine dont la réalisation intervient dans le calendrier du CPER (2015-2020). Elle accompagne d'autres contributions régionales et de l'État, sur le volet territorial du CPER, qui s'élèvent respectivement à 10,17 millions d'euros et 3,3 millions d'euros.

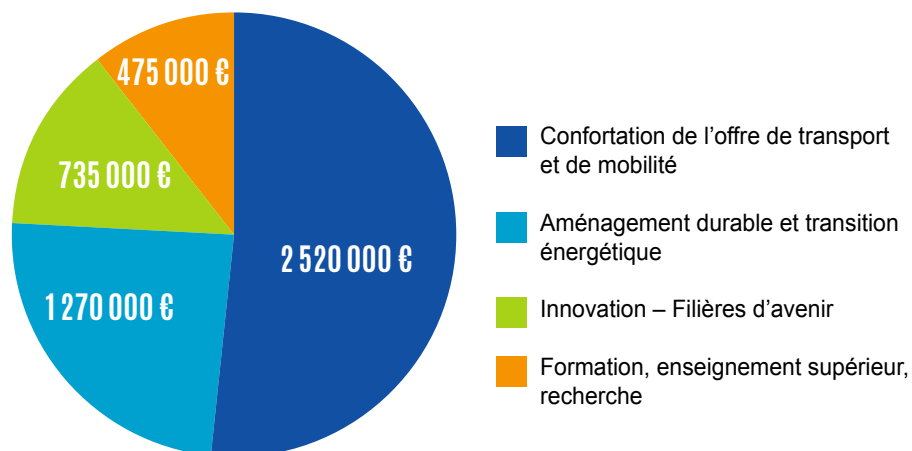
Une série d'opérations structurantes bénéficiera d'un soutien financier au titre de la Convention de coopération métropolitaine notamment :

- des opérations d'insertion urbaine des Pôles d'échanges multimodaux de Bellegarde, La Roche-sur-Foron, Bons-en-Chablais, Reignier, Perrignier, Thonon-Bains et Saint-Julien-en-Genevois ;
- le développement de services à la mobilité telle qu'une plateforme de services numériques ;
- l'accompagnement de l'écoquartier du Château des Sires à Bonneville ;
- des expérimentations sur le développement de la codigestion dans la basse Vallée de l'Arve pour la production d'énergie renouvelable ;
- l'accompagnement de l'incubateur du Cercle de l'Innovation dans le Pays de Gex, 1^{er} incubateur français du CERN et de la Cité Internationale des Solidarités pour favoriser l'innovation et la création d'emplois ;
- l'aide à l'émergence d'une offre et de sites de formation et d'enseignement supérieur dans le Genevois français.



Siège de la Région Auvergne Rhône-Alpes

CONVENTION DE COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE DU GENEVOIS FRANÇAIS



Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

L'ARC a signé à l'automne 2013 un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) avec le Conseil Régional Rhône-Alpes.

Il s'agit d'accompagner le projet de territoire du Genevois français, articulé autour des grands enjeux locaux et les priorités de la Région. L'enveloppe régionale porte sur 20,7 millions d'euros sur la durée du contrat (2013-2019).

Le programme d'actions du CDDRA du Genevois français est organisé autour des cinq axes identifiés dans la Charte, comprenant une trentaine de fiches-actions, incluant un Programme Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural (PSADER) et une Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité (CFAC).

Les domaines d'intervention du CDDRA :

- l'organisation urbaine, la mobilité et l'habitat ;
- le développement économique ;
- l'environnement et l'énergie ;
- le développement rural (agriculture) ;
- la culture et la mise en réseau des acteurs.

Le Comité de pilotage CDDRA conduit la démarche d'élaboration du dispositif et en gère le déroulement : accompagnement des projets éligibles, demandes de subvention, avenants.

Il se réunit tous les trimestres et se prononce sur les orientations de l'élaboration du CDDRA ainsi que sur l'instruction des dossiers de demandes de subvention éligibles aux crédits régionaux liés au contrat. La composition du Comité de pilotage CDDRA reflète la diversité du territoire. Il rassemble des élus délégués par les intercommunalités françaises membres, des élus régionaux et des représentants de la société civile via le Conseil Local de Développement (CLD) du Genevois français.

En 2015, le Comité de pilotage du CDDRA du Genevois français, s'est réuni à cinq reprises afin d'examiner une cinquantaine d'opérations représentant un montant total de subvention attribuée de 1 800 000 €.

Coprésidence du COPIL du CDDRA du Genevois français (2015) :

- Chef de projet local :
- M. Régis Petit
- Conseillers régionaux référents :
- M. Christian Dupessey
- M. Jacques Mercier

Opérations validées par le Comité de pilotage en 2015

Mobilité et aménagement durable

- Aménagement du PEM en gare de Bonneville (mobilier urbain, pistes cyclables, consignes vélos et maître d'œuvre) : 99 888 € de subvention régionale.
- Études complémentaires sur le projet de PEM de la Roche-sur-Foron : 6 591 € de subvention régionale.
- Mandat d'études préalables sur le quartier de la gare de Saint-Julien-en-Genevois : 7 263 € de subvention régionale.
- Aménagement de pistes cyclables du quartier du Bois des Ponts à Marignier : 39 760 € de subvention régionale.
- Études d'avant-projet pour la maison de la mobilité du PEM d'Annemasse : 18 000 € de subvention régionale.
- Études pré-opérationnelles relatives à la création d'une passerelle mode doux sous maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglomération (entre Ambilly et Annemasse) : 9 677 € de subvention régionale.
- Étude PACA Arve Porte des Alpes : 50 448 € de subvention régionale.
- Aménagement des berges du Rhône à Bellegarde-sur-Valserine (phase 3) : 107 400 € de subvention régionale.

Agriculture et transition énergétique

- Volet communication du projet « Grand Genève Air Modèle Emissions (G²AME) : 6 400 € de subvention régionale.
- Création d'un sentier d'interprétation du Foron sous maîtrise d'ouvrage du SIFOR (sur les communes de Bons, Machilly, Saint-Cergues, Cranves-Sales, Ville-la-Grand, Ambilly) : 10 410 € de subvention régionale.
- Développement d'une vaste campagne de sensibilisation à l'environnement sur le territoire concerné par la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura (année 2) : 4 775 € de subvention régionale.
- Favoriser les transmissions et les installations d'exploitations : accompagnement spécifique d'exploitants en fin d'activité du Pays de Gex : 2 190 € de subvention régionale.
- Installation d'un maraîcher bio (construction d'un bâtiment ossature bois à Châtillon-en-Michaille) : 104 854 € de subvention régionale.
- Accompagnement à l'installation de porteurs de projet en agriculture de proximité dans le cadre de la couveuse agricole - InitiaTerre (concerne tout le territoire de l'ARC et plus particulièrement la commune d'Etaux où se situe un bâtiment), 2^e année : 30 251 € de subvention régionale.
- Réalisation d'un schéma de desserte forestière intercommunal : 7 285 € de subvention régionale.
- Étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une stratégie énergies renouvelables et d'un réseau de smartgrids sur le périmètre Étoile Annemasse-Genève : 20 000 € de subvention régionale.

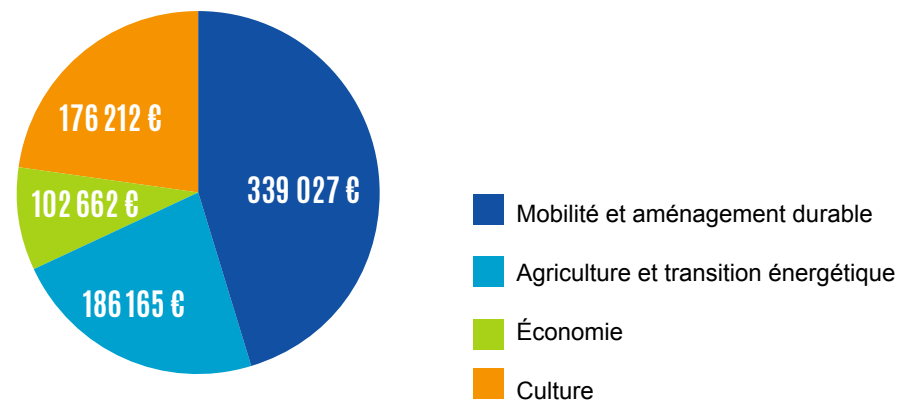
Économie

- Démarche de prospection d'entreprises (ECONEXT) pour le Genevois français : 14 400 € de subvention régionale.
- Actions de promotion économique du Genevois français : 39 420 € de subvention régionale.
- Les Midis de l'Économie : 3 058 € de subvention régionale.
- Démarche territoriale de développement des compétences et d'accompagnement des entreprises dans la construction durable dans le Genevois français : 7 260 € de subvention régionale.
- Incubateur d'innovation sociale et économique (année 2) – Innovales – pour le Genevois français : 14 524 € de subvention régionale.
- Étude pré-opérationnelle préalable à la création d'une zone d'activité économique stratégique de Findrol : 24 000 € de subvention régionale.

Culture

- Projet « Mobi'Litté » sur le territoire du Grand Genève - édition 2015 de l'association « Lettres frontière » : 5 070 € de subvention régionale.
- Animation du réseau des bibliothèques des communes de la CC 4 Rivières - 2^e année : 13 642 € de subvention régionale.
- Projet pianos de rue « Jouez, je suis à vous » – association TAKO France : 15 000 € de subvention régionale.
- Médiation culturelle - Grand Genève « Coopération musicale » – association FBI Prod : 6 216 € de subvention régionale.
- Valorisation culturelle du Fort l'Écluse : projet muséographique et historique - CC Pays Bellegardien : 133 500 € de subvention régionale (en attente de validation par la Commission permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

SUBVENTIONS RÉGIONALES APPROUVÉES EN 2015 PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE DU CDDRA GENEVOIS FRANÇAIS



LES AUTRES PARTENARIATS

Au-delà des dispositifs avec la Région Rhône-Alpes, l'ARC a initié différents partenariats. L'État participe à certaines démarches d'aménagement du territoire au titre du Fonds national à l'aménagement et au développement du territoire (FNADT) notamment à travers l'octroi de subventions. Il a ainsi accompagné l'ARC dans l'élaboration de l'InterSCOT du Genevois français à hauteur de 20 000 € et a soutenu également le montage d'une étude portant sur la stratégie foncière à hauteur de 30 000 €.



Europe (INTERREG)

L'ARC est chef de file sur l'opération INTERREG IV « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ». Cette opération inscrite au programme INTERREG 2011-2015 a pour objectif la préparation et la mise en œuvre du Projet d'agglomération de 2^e génération. Les partenaires français et suisses du Projet d'agglomération ont signé, le 28 juin 2012, la Charte 2012 du Projet d'agglomération qui permet de candidater aux financements de la Confédération suisse et constitue un cadre de référence pour d'autres appels à projets : État ; Région Rhône-Alpes ; Conseils départementaux ; etc. Cette opération INTERREG est arrivée à son terme le 30 juin 2015 avec l'octroi du solde de la subvention, soit 1 829 10,53 € (pour une intervention de 1 354 343,39 € sur l'ensemble de l'opération).

En parallèle, l'ARC a bénéficié d'un soutien du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dans le cadre de l'animation du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) avec une subvention de 10 140 €.



Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie

Dans le prolongement de la convention de partenariat avec les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, liée au projet INTERREG IV « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois », les départements avaient mis à disposition dès 2011, tout comme la Région Rhône-Alpes, des agents pour assurer la mise en réseau et prendre en charge l'ingénierie de certaines thématiques (mobilité pour la Haute-Savoie et Environnement pour l'Ain). En contrepartie de cette prestation, l'ARC a reversé à ces trois partenaires une partie de la subvention perçue, c'est-à-dire 98 936,78 €.

Ainsi, le Conseil départemental de l'Ain a mis à disposition de l'équipe Grand Genève un chargé de mission Environnement pour 50 % de son temps de travail. Cette mise à disposition se traduit par une convention spécifique entre l'ARC et le Conseil départemental de l'Ain, renouvelée en 2016. Le Conseil départemental de la Haute-Savoie a mis à disposition de l'équipe Grand Genève un chargé de mission Mobilité pour 50 % de son temps de travail sur la durée du projet INTERREG IV « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ». Si la mise à disposition s'est achevée avec la fin de l'opération INTERREG mi-2015, la collaboration s'est poursuivie sur des bases plus informelles.

Au-delà de son soutien dans le cadre de l'opération Interreg, le Conseil départemental de l'Ain soutient le CDDRA du Genevois français à travers une enveloppe de crédits spécifiques (550 000 €) sur la période 2014-2017. En 2015, deux projets portés par la Communauté de Communes du Pays de Gex ont mobilisé une partie de cette enveloppe financière.

Il s'agit d'une part, du projet de muséographie du Fort l'Ecluse (445 000 € de dépenses subventionnables) pour lequel sont sollicités 178 000 € de subvention (sur une enveloppe globale pré fléchée de 300 000 €). La fin des travaux est prévue fin 2017. L'accompagnement spécifique du Conseil départemental de l'Ain concerne d'autre part une étude pré-opérationnelle mode doux sur le périmètre de la Communauté de communes du Pays de Gex. Le montant total de l'opération s'élève à 180 000 € soutenue à hauteur de 71 250 € par les crédits du Département de l'Ain.

2. L'ANNÉE

2015

ACTIVITÉS ET PROJETS, L'ARC EN ACTIONS

VERS UN PÔLE MÉTROPOLITAIN

Pour réaliser les équipements et services nécessaires aux habitants et aux entreprises du Genevois français, pour exister au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il faut porter une vision et une ambition forte : « un ARC fort, pour un Grand Genève fort ». La transformation de l'ARC (Assemblée Régionale de Coopération) en pôle métropolitain marque cette volonté et cette évolution : elle traduit une nouvelle étape de coopération et d'actions communes après 10 ans de travail commun (2004 : ARC Association ; 2010 : ARC Syndicat mixte ; 2017 Pôle métropolitain). Les élus de l'ARC travaillent depuis 2015 à la transformation

de l'ARC en pôle métropolitain : l'enjeu étant d'aboutir à la création effective de ce nouveau syndicat au cours du 1^{er} trimestre 2017.

La création du Pôle métropolitain vise à engager une nouvelle étape de l'intégration du territoire. Concrètement, il s'agit de :

- **porter le développement du Genevois français** dans une géographie institutionnelle en pleine évolution, avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le développement du Grand Genève, l'évolution du périmètre de compétences entre l'État, les Conseils régionaux et les Départements, l'affirmation du fait métropolitain et le renforcement des intercommunalités ;
- **renforcer les capacités d'impulsion, de coordination et d'actions** afin d'assurer un développement plus équilibré du Genevois français et du Grand Genève, notamment en termes de logements, d'emplois, de mobilité, d'urbanisme, d'environnement, de développement économique ;
- **obtenir des leviers de partenariat supplémentaires.** L'ARC mène des négociations avec l'ensemble des partenaires, qu'ils soient français ou suisses, pour trouver les solutions de financement et de mise en œuvre pour les infrastructures, services et équipements nécessaires à la population de l'ARC et du Grand Genève.

Pour remplir ces objectifs, le Pôle métropolitain du Genevois français s'engage sur trois domaines prioritaires : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique. Ses missions sont simples : développer la concertation et l'action coordonnée des intercommunalités membres, être force de proposition et d'action, renforcer la capacité de négociation au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le Comité syndical a validé le 5 février 2015 le lancement du travail de transformation de l'ARC en Pôle métropolitain. 2015 a ainsi vu l'entame des travaux autour des futurs statuts du pôle métropolitain au sein des différentes instances de l'ARC et des collectivités membres.

Un courrier signé du Président a été adressé, courant janvier 2015, à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie pour l'informer officiellement du lancement de la démarche. Une réunion de travail avec Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a permis, courant mars, d'obtenir un accompagnement de l'État dans le processus de création du futur pôle, avec une coordination avec le Préfet de l'Ain, pour que le Pôle métropolitain figure également dans les SDCI de l'Ain et de la Haute-Savoie.

L'État, à travers Monsieur le Préfet de Région, et la Région Rhône-Alpes ont également reconnu la démarche à travers l'élaboration du volet territorial du Contrat de Plan État-Région qui reconnaît le Genevois français parmi les métropoles de Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Genevois français) et qui confirme que le Grand Genève constitue sa deuxième aire urbaine derrière Lyon. L'assemblée plénière du Conseil Régional du 6 mars 2015 a validé le principe et le cadre d'une convention de coopération métropolitaine pour le Genevois français.

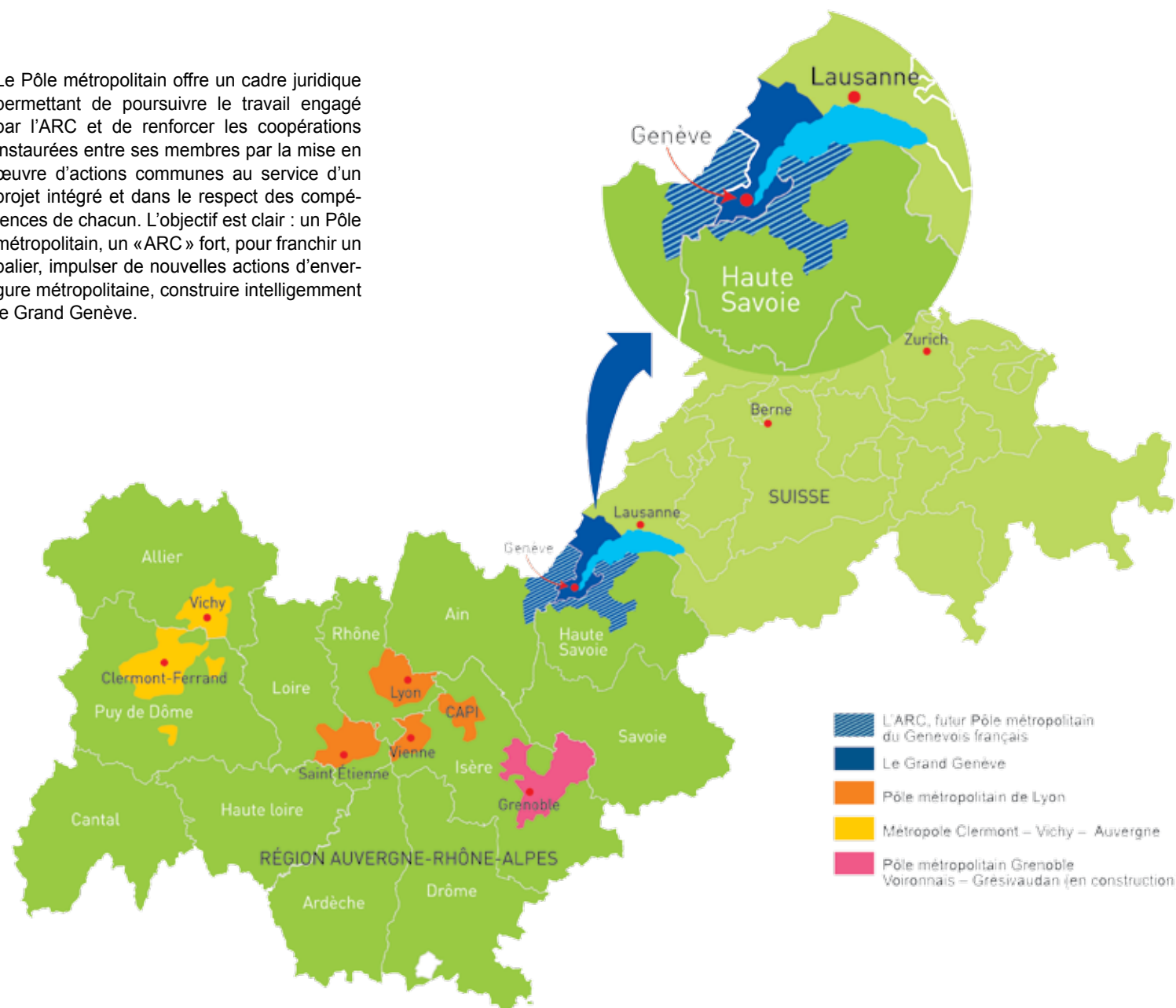
« Le Genevois français est un des territoires à fort potentiel de Rhône-Alpes que la Région souhaite accompagner dans son développement. » (Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes, 13 avril 2015).

La convention a été signée le 29 octobre 2015 par Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Président de la Région Rhône-Alpes et Monsieur le Président de l'ARC.

En parallèle, le travail technique a débuté avec la désignation d'un cabinet juridique, pour la rédaction des statuts et un accord a été trouvé avec le Réseau national des pôles métropolitains pour un accompagnement personnalisé. Le Président Jean Denais et Monsieur le 1^{er} Vice-président Étienne Blanc ont assuré au cours du 2nd semestre 2015 une série de présentations au sein des EPCI membres de l'ARC syndicat mixte, complétée d'entretiens avec chaque Président et Vice-président concerné. Ces présentations ont été complétées de séminaires des membres du Bureau les 12 juin, 8 octobre et 6 novembre afin de définir une première feuille de route pour le pôle métropolitain.

Les élus de l'ARC ont délibéré à l'unanimité en Comité syndical du 10 décembre afin que la démarche de transformation de l'ARC en pôle métropolitain soit inscrite dans les SDCI de l'Ain et de la Haute-Savoie, à l'occasion de la réunion en 2016 des CDCI des deux départements. Toutes les assemblées des membres de l'ARC ont également délibéré en ce sens avant le 18 décembre 2015.

Le Pôle métropolitain offre un cadre juridique permettant de poursuivre le travail engagé par l'ARC et de renforcer les coopérations instaurées entre ses membres par la mise en œuvre d'actions communes au service d'un projet intégré et dans le respect des compétences de chacun. L'objectif est clair : un Pôle métropolitain, un « ARC » fort, pour franchir un palier, impulser de nouvelles actions d'envergure métropolitaine, construire intelligemment le Grand Genève.



LES PROJETS DE POLES METROPOLITAINS

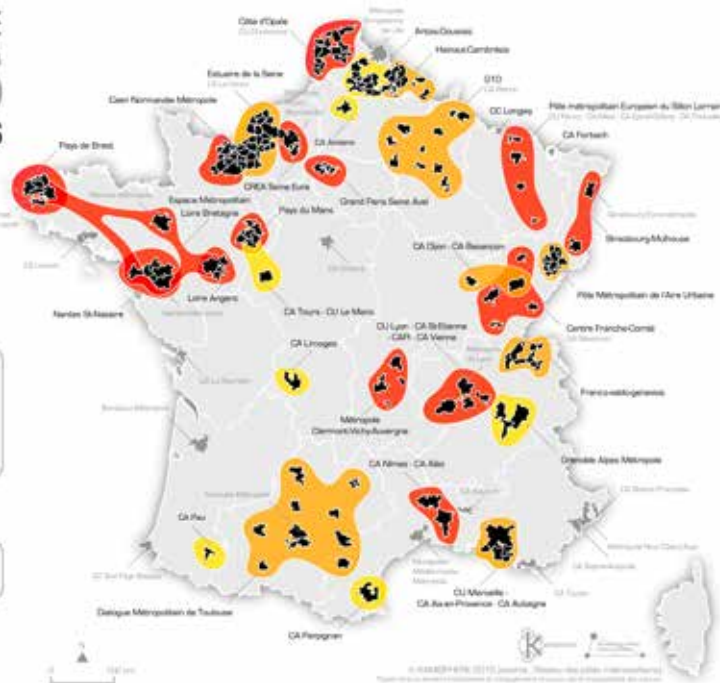
ETAT D'AVANCEMENT DES POLES

2015-2016 : état des lieux des projets de pôles métropolitains au 31 juillet 2015

- Pôles créés
- Statuts déposés
- Structuration en cours
- Réflexion en cours

STATUT DES EPCI

- Inclus dans un projet
- Sans projet connu



LA MOBILITÉ

Le Grand Genève est marqué par une très forte évolution du nombre de déplacements et un déficit d'offre en transports en commun, malgré d'importants efforts engagés par les collectivités territoriales depuis 10 ans. Ces évolutions amènent une augmentation rapide du nombre de zones et d'heures de congestion, une pression croissante sur la qualité de l'air et la santé publique. Elles commencent à peser également sur l'attractivité et la compétitivité économique de notre territoire. Les transports et la mobilité constituent la priorité du mandat de l'ARC et de la construction métropolitaine du territoire. La feuille de route politique, adoptée en octobre 2014, définit trois axes précisés en Comité syndical du 5 février 2015 : poser les enjeux de financements des infrastructures avec le canton de Genève et mettre en place les conditions financières de réalisation des projets ; structurer une Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) du Genevois français ; encourager les initiatives avec l'accompagnement de l'essor d'un bouquet de services à la mobilité. Ces axes de travail sont également transposés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie mobilité du Grand Genève.

Il est indispensable de proposer des transports publics efficaces, en développant des actions à court, moyen et long termes, efficaces et lisibles pour les habitants. L'ARC a un rôle à jouer, à travers le développement d'un schéma métropolitain de la mobilité, socle de sa démarche dans le domaine de la mobilité, et en développant et en soutenant des initiatives publiques et privées.

GRAND GENÈVE

L'ARC a assuré, dès début 2015 aux côtés des collectivités françaises, la réouverture de négociations avec le Canton de Genève sur la question du financement des lignes de transports transfrontalières. Cette question est incontournable dans le cadre de la mise en œuvre des différents programmes d'investissements prévus dans le cadre du Projet d'agglomération, mais aussi l'exploitation des lignes existantes. Parallèlement plusieurs démarches ont été engagées, au cours de l'année 2015, au sein du Grand Genève : tout d'abord la réalisation d'études nécessaires à la planification des transports à grande échelle : engagement de l'étude P+R Rive droite, étude covoiturage voies réservées ... À souligner dans le cadre du dialogue franco-suisse sur la mobilité, l'audition des élus de l'ARC devant la Commission Mobilité du Grand Conseil genevois sur le projet de loi



Douane de Bardonnex.

mobilité du canton le 27 mai 2015. L'échange a permis de mettre en avant l'augmentation significative des déplacements transfrontaliers, et le rattrapage indispensable en terme d'investissements et de renforcement de l'offre tout mode confondu ; les efforts consentis par les différentes autorités publiques françaises pour développer une offre de transports publics et répondre aux besoins de la population ; les propositions de l'ARC pour faire évoluer le contenu du projet de loi vers l'intégration du Grand Genève comme échelle d'action et de résolution des problèmes lourds de mobilité du canton de Genève. Les contacts avec le Grand Conseil genevois se sont poursuivis le 27 octobre 2015 avec une nouvelle audition des élus de l'ARC par la Commission Mobilité cette fois sur le Projet de loi spécifique à la Traversée du Lac.

Étude P+R Rive droite du Grand Genève

Sur la base des analyses des stratégies Parking Relais (P+R) des territoires (réalisées entre 2013 et 2014), une première démarche a permis de faire un état des lieux des P+R existants ou en projet sur l'ensemble du Grand Genève, et d'autre part d'élaborer un Guide de recommandations à l'attention des maîtres d'ouvrage. Ce guide vise à mettre en avant les thèmes à prendre en considération en vue de réaliser une infrastructure de type P+R (de la planification à l'exploitation). Au regard de cette étude, il apparaît que les collectivités publiques planifient la réalisation de plus de 30 P+R au cours de la période 2015-2018 avec un besoin de coordination transfrontalière fort.

Dans cette perspective opérationnelle, une étude transfrontalière spécifique à la Rive droite couvrant le District de Nyon, le nord et l'est de la Communauté de communes du Pays de Gex ainsi que la partie du canton de Genève comprise entre le Lac Léman et le Rhône est apparue indispensable. Cette étude, lancée au cours de l'année 2015 et portée par le District de Nyon, s'inscrit en continuité du Projet d'agglomération du Grand Genève (PA2) et des Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA Genève-Saint-Genis-Gex et Genève-Rolle). Elle vise la mise en cohérence des planifications des P+R élaborées par les trois entités suivantes : la Direction générale des transports (DGT du Canton de Genève), Régionyon, les Communautés de communes du Pays de Gex (CCPG) et du Pays Bellegardien (CCPB).

Les objectifs globaux de l'étude portent sur la mise en cohérence de la stratégie et la planification des P+R à l'échelle transfrontalière ainsi que la définition d'un programme transfrontalier de mise en œuvre (pré-opérationnelle) incluant une stratégie tarifaire et une logique d'accès coordonnées.

Le financement de cette étude, d'une durée de six mois et d'un montant total (frais inclus) de 54000 CHF TTC est réparti à parts égales par convention tripartite entre les partenaires genevois (Service des affaires extérieures et fédérales du département présidentiel du Canton de Genève), vaudois (Régionyon, qui porte l'étude) et français (ARC). La participation de l'ARC Syndicat mixte, de 16800 €, validée en Comité syndical du 6 mai 2015, a bénéficié d'un cofinancement de l'Union Européenne à hauteur de 45%, à travers le Programme INTERREG IV au titre de l'opération « Projet d'agglomération n°2 ».

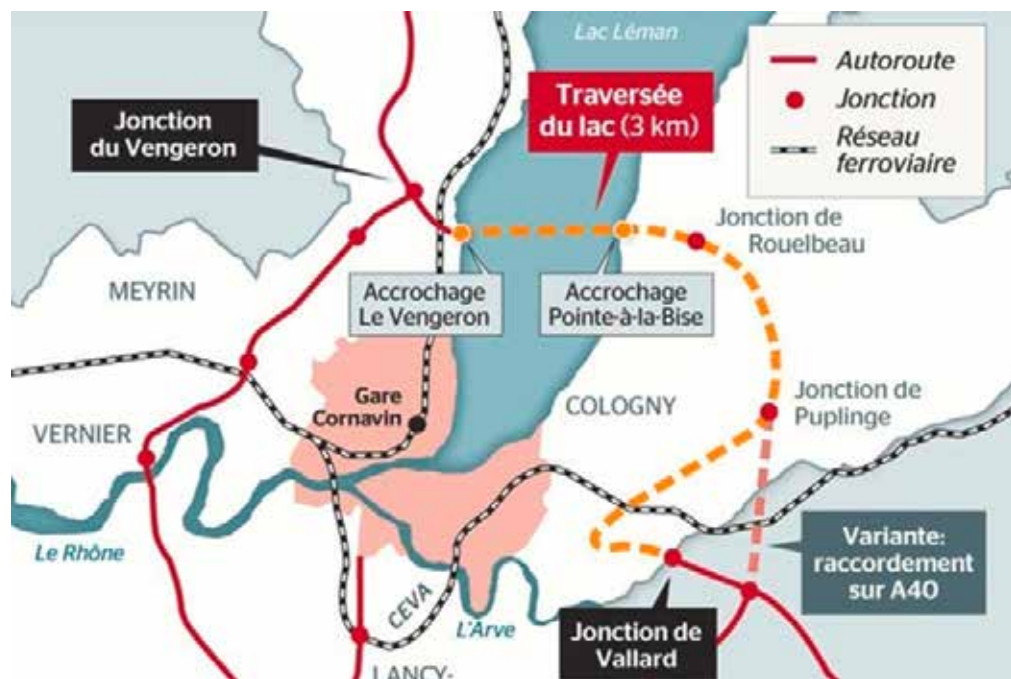
Promotion du covoiturage

Dans le cadre du projet INTERREG « covoiturage au sein du bassin lémanique » 2013-2015, l'ARC a participé en tant qu'observateur à une opération visant à développer le covoiturage sur l'espace lémanique : il s'agit de promouvoir la pratique du covoiturage pour les déplacements pendulaires et développer un service transfrontalier de covoiturage, en complémentarité des offres de transport en commun adossé aux dynamiques locales déjà existantes (Ziplo, covoiturage74, covoiturage01...). L'opération a permis d'esquisser le contour des actions à mettre en œuvre. Elle a ainsi permis d'étudier la faisabilité d'un système de covoiturage en temps réel sur six corridors du Grand Genève, portée par le Conseil départemental de la Haute-Savoie. À noter que cette démarche a été complétée d'une étude sur les voies réservées, inscrite au programme de travail du Projet d'agglomération. Cette étude participe à la recherche de solutions aux problèmes de trafic sur les principaux axes de transport transfrontaliers, en particulier les franchissements aux douanes. La démarche est divisée en trois phases, qui permettent successivement de rechercher les solutions de voies réservées mises en place dans d'autres villes/

pays, d'identifier les axes routiers du périmètre d'étude qui correspondent aux critères de faisabilité et d'opportunité retenus, et de définir les conditions techniques de mise en œuvre de chaque tronçon retenu.

Ces démarches ont été conduites de concert avec l'ensemble des partenaires du GLCT Grand Genève, dont l'ARC. Les partenaires se sont d'ailleurs engagés dans le montage d'un nouveau projet INTERREG 2016-2019 consacré à la mise en œuvre d'un programme d'actions. La participation de l'ARC au projet lui permet de de s'appuyer sur le site covoiturage-leman.org pour promouvoir cette pratique et d'en devenir partenaire ; participer à la réalisation d'un schéma d'aires de covoiturage ; participer au volet communication et animation en direction des entreprises, notamment françaises. La première ébauche de budget porte le montant du projet à environ 2,25 millions d'euros.





Vue d'ensemble du projet. La stratégie cantonale prévoit, à terme, la création d'un bouclier autoroutier complet comprenant la traversée du lac.

Traversée du Lac

Le 15 octobre 2014, le Conseil d'État du canton de Genève a adopté un plan d'actions visant à relancer le projet de grande Traversée du lac pour 2030. Ce plan d'actions précise le tracé soutenu par le Canton, les modalités de financement, les ouvrages techniques (pont/tunnel) et les possibles développements de la rive gauche du lac. Intégralement prévu sur Suisse (Vengeron-Pallanerie-MICA-Thonex-Vallard), ce projet aura des impacts significatifs sur le territoire de l'ARC (rive droite et rive gauche du lac).

Considérant l'importance du projet de Traversée du lac sur la partie française du Grand Genève, le Comité syndical de l'ARC, dans sa séance du 21 mai, a décidé de coordonner avec les intercommunalités concernées une étude d'impact de la Traversée du lac et d'engager un travail de concertation et de coordination auprès du Canton de Genève, de l'État, des Conseils départementaux et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit notamment d'analyser l'impact du tracé et de proposer différentes alternatives.

Au terme d'un point de situation de l'ensemble des questions de mobilité (traversée du Lac, gratuité de l'autoroute A40 et échangeur de Viry) établi en Bureau du GLCT Grand Genève du 26 mai 2015, il a été convenu de réaliser une étude conjointe franco-suisse permettant de modéliser l'impact sur le trafic de ces différents projets à l'horizon 2030 ainsi qu'une étude d'impacts en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de mobilité multimodale du Projet de Traversée du lac. Elle portera sur l'analyse des évolutions du réseau routier et autoroutier aux horizons 2020, 2030 et 2040, intégrant la traversée du lac, ses impacts en rive gauche et en rive droite en matière de mobilité multimodale, d'environnement et d'aménagement du territoire. Il s'agira aussi de proposer, en première approche, différentes variantes de raccordement de la traversée du lac au réseau routier et autoroutier français.

Dans le prolongement des différents courriers adressés par l'ARC, la Commission Transports du Grand Conseil du Canton de Genève a auditionné une délégation d'élus de l'ARC dans le cadre de l'examen du projet d'initiative populaire 157 «Oui à la grande

Traversée du Lac». Cette audition a eu lieu le 27 octobre 2015. Elle a permis d'interpeller les différents partenaires genevois sur la nécessité de mettre en place une approche coordonnée à l'échelle transfrontalière.

Développement de l'Aéroport International de Genève : une étude d'impact

L'Aéroport International de Genève (AIG) a doublé en huit ans son nombre de voyageurs. En 2014, il a dépassé les 15 millions de voyageurs. À l'horizon 2030, l'AIG vise 25 millions de voyageurs par an. L'ARC a défendu en Instance Politique de Coopération (Bureau du Comité Régional Franco-Genevois) le principe d'une étude d'impacts complète portant sur le bruit, la pollution atmosphérique et les infrastructures d'accès (voies, transports publics). Il s'agit aussi d'analyser les enjeux de développement économique, notamment pour la partie française, liés à AIG et à son secteur France. Cette proposition a permis d'initier le lancement de travaux actuellement portés par la Communauté de communes du Pays de Gex, AIG et l'État.

L'ARC

Un schéma de mobilité pour le Genevois français

Dans le cadre de sa feuille de route politique 2014-2020 et de sa transformation en Pôle métropolitain au 1^{er} semestre 2017, l'ARC Syndicat mixte a souhaité engager une analyse spécifique à la fois juridique, financière et organisationnelle sur la structuration d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à l'échelle de son territoire. Cette démarche doit permettre de faire un état des lieux de l'organisation des transports, du réseau, de son mode de financement.

Aussi, l'année 2015 a été consacrée à préciser la démarche d'engagement du schéma métropolitain de la mobilité du Genevois français. Elle s'est traduite par la tenue de plusieurs Conférences de la Mobilité, qui ont permis de définir la démarche et de tenir compte des besoins et contraintes des membres de l'ARC pour formaliser le cahier des charges de l'étude lancée début 2016. Le coût de l'étude est estimé à 200 000 € pour une durée de 18 mois.

Des scénarii d'organisation devront être proposés. Ce schéma de mobilité vise à doter le territoire de l'ARC Syndicat Mixte d'un véritable « plan Mobilité » dans la perspective d'une prise de compétence à horizon 2020. Plusieurs horizons seront proposés (court terme, moyen terme, long terme).

Recherche de financements pour les infrastructures de mobilité

Dans le cadre du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030, conduit par le GLCT Grand Genève, l'ARC participe à la recherche de financements pour les infrastructures de mobilité du Genevois français. Ces travaux fondent un nouveau cadre de discussion transfrontalier sur les problématiques de financement des investissements des infrastructures et de leur exploitation.

La question du financement des investissements du Genevois français en termes de mobilité renvoie à la mobilisation des fonds européens (structurels et non structurels) mais également à d'autres dispositifs de partenariats entre collectivités françaises. Il s'agit particulièrement dans ce cas du Contrat de Plan État-Région (Voir partie Politiques contractuelles).

Ligne ferroviaire du Pied du jura

Compte-tenu du rythme de croissance démographique et urbaine du Pays de Gex, de la forte augmentation des déplacements et notamment des déplacements internes au Pays de Gex, et compte-tenu de la volonté de faire du réseau ferroviaire du Grand Genève (le RER franco-valdo-genevois) l'armature principale du développement du territoire, l'ARC s'est engagé, aux côtés de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Communauté de communes du Pays de

Gex dans une étude d'opportunité sur la réouverture de cette ligne. À court terme, il s'agit d'analyser les possibilités et conditions de réouverture d'une activité fret. À long terme, il s'agit d'étudier les possibilités de développement d'une activité de trafic ferroviaire des voyageurs et l'inscription de cette ligne dans le réseau RER franco-valdo-genevois. Cette étude est prévue sur une durée de 12 mois. Son coût estimatif prévisionnel est de 150 000 € TTC. Le projet d'étude exposé

devant le Comité syndical du 18 juin 2015 a permis d'engager un travail sur le cahier des charges, en lien avec la Communauté de communes du Pays de Gex. L'assemblée de l'ARC du 10 décembre 2015 a validé le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage ARC – CC Pays de Gex de cette étude qui bénéficiera d'un financement paritaire de 30 000 € chacun. L'objectif est de pouvoir initier cette étude en 2016.



© Tribune de Genève, 2011.

Projet de réhabilitation de la ligne Bellegarde-Divonne

Projet européen ASTUS

L'ARC a engagé le Genevois français comme territoire d'expérimentation pour le projet européen «ASTUS» : Alpine Smart Transport and Urbanism Strategies (2016-2019). Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet européen MORECO : Mobility and Residential Costs (2011-2014), permettant d'analyser les coûts induits de la périurbanisation, particulièrement en matière de mobilité. Il concerne cinq pays européens (France, Allemagne, Autriche, Italie, Slovaquie). La démarche veut limiter l'étalement urbain dans les Alpes en proposant des stratégies et des outils pour développer des alternatives à la voiture. Les Communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman sont particulièrement concernées. Si l'ARC suit la démarche, il ne la finance pas : 2016 devrait voir le démarrage du projet.



Autopartage

Les réponses aux défis de la mobilité ne passent pas uniquement par le développement des infrastructures de transport. L'évolution des comportements et des modes de déplacements, mais aussi la diminution des capacités financières des collectivités publiques, obligent les autorités à concevoir, en complément de l'offre de transport en commun, des solutions de mobilité, alliant divers modes de transport et services à la mobilité (autopartage, covoiturage, vélo libre-service, etc.).

Aussi, l'ARC a initié un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) fin 2014 pour envisager le déploiement de stations d'autopartage sur son territoire actuellement dépourvu en la matière. Suite à l'AMI, le Bureau du 10 avril 2015 a validé le lancement d'une étude de faisabilité avec l'opérateur CitéLib et le Bureau d'étude INDDIGO pour organiser le déploiement de stations d'autopartage sur le territoire du Genevois français. Il s'agit de déterminer les secteurs les plus propices et d'analyser les conditions de mise en œuvre techniques et financières du système proposé, avec comme fil-conducteur l'exigence environnementale (diminution des émissions de CO₂ et possibilité de déployer des véhicules électriques). L'étude d'une durée d'un an (novembre 2015-novembre 2016) porte sur un montant de 26600 € HT, et vise à proposer un «mode d'emploi» en direction des entreprises et des collectivités désireuses de déployer le service d'autopartage.

Des rendez-vous opérationnels entre l'opérateur, les collectivités, les entreprises et l'ARC ont permis d'affiner le cadre d'intervention et les modalités de partenariats en précisant les engagements d'utilisation, et les coûts associés. Une dizaine de stations d'autopartage seront déployées d'ici fin 2016, notamment à Bonneville, Annemasse, Archamps, Saint-Julien-en-Genevois, Ferney-Voltaire et Gex.



Exemple d'une station d'autopartage – Cité lib, à Villefontaine.

TGV Lyria

Suite à la décision de la société TGV – Lyria de supprimer plusieurs liaisons hebdomadaires, dès le mois de décembre 2015, les élus de l'ARC Syndicat mixte ont adopté en Comité syndical du 10 décembre 2015 une motion dénonçant la dégradation de la desserte des gares de Bellegarde-sur-Valserine et de Genève. L'ARC s'est mobilisé pour ouvrir une véritable discussion entre la SNCF, les élus locaux, et les différentes autorités françaises et suisses concernées. Le Comité syndical de l'ARC a également invité les intercommunalités et les communes de l'ARC à prendre officiellement position pour défendre la desserte Lyria : la plupart d'entre elles ont aussi adopté la motion présentée par l'ARC.

Monsieur le Président de l'ARC a ainsi saisi Monsieur le Secrétaire d'État aux Transports, Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur le PDG de la SNCF et Monsieur le CEO des RFF. Dans le cadre du GLCT Grand Genève, un courrier conjoint a été signé par l'ensemble des partenaires français et suisses, témoignant d'une forte mobilisation sur cette question.



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'ARC est un espace de réflexion et de planification qui, d'une part, coordonne l'aménagement du territoire au sein de la partie française du Grand Genève, et d'autre part nourrit les schémas d'aménagement du Grand Genève. Accompagner les collectivités membres dans la concrétisation de leurs projets d'aménagement et garantir une dimension métropolitaine aux projets emblématiques, apparaît indispensable. La compétitivité du territoire passe également par sa capacité à se développer harmonieusement, en tenant compte de ses capacités propres. Outre la préservation des milieux (eau, air, espaces naturels,...) indispensable au bien-être des habitants, l'aménagement durable du Genevois français vise tout autant la valorisation active, mais raisonnée, des ressources et atouts du territoire.

L'année 2015 a été marquée par l'engagement de l'ARC dans trois démarches fortes : l'obtention du label Territoire à Energie POSitive (TEPOS), l'élaboration d'un Schéma d'Accueil des Entreprises et, à l'échelle transfrontalière, le lancement de l'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 dans le cadre du GLCT Grand Genève.

En parallèle de ces démarches phares, les discussions stratégiques se sont poursuivies sur la transformation de l'InterSCOT en SCOT commun tous les territoires du Genevois français tandis que le centre de ressource s'étoffe avec des études territorialisées (PACA Arve Porte des Alpes) et la création d'un observatoire statistique et géographique.



Le Genevois français est couvert par 8 SCOT, approuvés à des périodes et dans des contextes législatifs différents.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

GRAND GENÈVE

Le projet de territoire Grand Genève 2016-2030 : construire la planification et la stratégie de développement du territoire

En 2015, les échanges politiques sur l'opportunité de s'engager dans une démarche de Projet d'agglomération de 3^e génération en 2016, concluent à la nécessité d'élaborer un véritable Projet de territoire transfrontalier.

La démarche « Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 » s'inscrit dans la dynamique de refondation du projet politique du Grand Genève. Une déclaration politique conjointe a d'ailleurs été adoptée par l'Assemblée du GLCT Grand Genève le 19 novembre 2015 : « Pour la relance du Grand Genève »

L'ARC a souhaité que le Grand Genève se dote d'une nouvelle prospective du développement du bassin transfrontalier ainsi que d'une programmation pluriannuelle des investissements.

Depuis 10 ans les élus du Grand Genève se sont engagés conjointement dans un projet de territoire concrétisé par deux projets d'agglomération (en 2007 : PA1 ; et 2012 : PA2) : il s'agit aujourd'hui de faire évoluer cette démarche, d'une part en l'actualisant au regard du contexte et d'autre part en la rendant plus opérationnelle et réaliste. Ces deux axes de travail constituent le fil directeur de l'élaboration du projet de territoire « Grand Genève 2016-2030 ».

Il s'agit d'œuvrer pour un projet de territoire qui favorise une meilleure qualité de vie et participe à la lutte contre le changement climatique : au-delà des éléments de planification propres aux Projets d'agglomération, l'ARC souhaite que le projet de territoire intègre les mécanismes de gouvernance et de financement garantissant la réalisation des programmations à 5, 10, 15 ans.

L'objectif du Grand Genève est de devenir une agglomération durable. Le projet de territoire « Grand Genève 2016-2030 » doit proposer des stratégies et actions en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et d'environnement, et établir un programme de travail pour les années à venir.

Les enjeux et objectifs de ce Projet de territoire sont identifiés au premier semestre 2015. Les équipes de l'ARC ont travaillé sur le cahier des charges à l'été 2015 et le marché a été attribué en septembre 2015 par le GLCT Grand Genève pour un montant de 550 000 CHF (une mission de 18 mois). L'élaboration du projet débute véritablement fin 2015, avec une première série de réunions des Comités techniques des Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (sept PACA) préparées et animées par les équipes techniques Grand Genève.

Accompagner les territoires dans la mise en œuvre des projets

Les huit PACA du Grand Genève font l'objet d'une à deux réunions annuelles des acteurs auxquelles peuvent s'ajouter des séances spécifiques en cas de travaux particuliers. Dernier PACA à être installé, le PACA Arve-Porte des Alpes a réclamé un effort soutenu pour lancer les travaux.

La première étude du PACA Arve Porte des Alpes a débuté en mars 2015, pour un montant de 120 000 €. Cette étude a pour objectif la réalisation d'un schéma d'aménagement du territoire sur le périmètre des communautés de communes Faucigny-Glière, Pays Rochois, Arve et Salève et Quatre Rivières, avec un zoom particulier sur le périmètre de Findrol, ainsi que des propositions opérationnelles sur le développement d'un réseau de transports en commun en lien avec le service-Proximité. La coordination des propositions avec la Communauté d'agglomération d'Annemasse-Les Voirons est également un objectif de l'étude. L'ARC Syndicat mixte assure la maîtrise d'ouvrage de la démarche et agit pour le compte du SM4CC sur le volet mobilité.

En 2015, ce sont les premières phases de l'étude qui ont été réalisées : diagnostic, définition des enjeux et propositions pour une meilleure mobilité. Les orientations pour le secteur de Findrol seront élaborées en 2016. Une série d'études portées par les collectivités et suivies techniquement par l'ARC ont été menées en 2015 dans les autres PACA (exemple : Projet Stratégique de Développement Grand Bellegarde 2030).

L'ARC

INTERSCOT : un schéma d'accueil économique

Dans le cadre de sa démarche interSCOT, et en lien avec la démarche éco-cité française du Grand Genève, l'ARC s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE) afin de mettre en cohérence les huit SCOT du territoire sur la question de l'accueil économique. Le SAE a vocation à être un document à la fois stratégique et opérationnel pour décliner les axes de développement économique dans le cadre d'un aménagement durable du territoire. Le SAE de l'ARC sera un outil de pilotage, de gouvernance de l'accueil économique ainsi qu'un outil au service des huit SCOT du territoire.

À l'horizon 2030, il s'agit de coordonner les conditions d'accueil des entreprises et des emplois, en améliorant la qualité urbaine et paysagère des espaces à vocation économique et en limitant la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols. Par ailleurs, la démarche SAE doit permettre de mailler les zones et de construire les complémentarités internes et externes au territoire. Le SAE devra identifier les outils nécessaires pour accueillir et conforter entreprises et emplois. Il doit aussi permettre de faire progresser les outils de promotion économique du territoire. En 2015, les objectifs du SAE ont été définis par la Conférence des exécutifs en charge de l'Économie et de la Formation, ainsi que par le Bureau de l'ARC. La rédaction du cahier des charges a été finalisée fin 2015 et la procédure de marché public lancée début 2016. Cette première mise en œuvre de l'InterSCOT a accompagné les discussions politiques sur l'opportunité de l'élaboration d'un SCOT à l'échelle de l'ARC.



Vue sur le bassin Genevois depuis Gex.

Observer le territoire pour mieux l'analyser

L'observatoire du territoire de l'ARC est créé en 2015, avec la mise en place d'une base de données statistiques et géographiques multithématiques et de conventions avec les partenaires de l'ARC pour alimenter de manière régulière la base. Cet observatoire, à usage interne dans un premier temps, est appelé à s'étoffer pour nourrir l'ensemble des champs de compétences de l'ARC et devenir un outil au service des intercommunalités membres, mais aussi de la communication de l'ARC et du Grand Genève (données objectives, cartes communicantes, etc.). Le Comité syndical du 8 octobre 2015 a souhaité expérimenter avec la Communauté de communes du Genevois le lien entre

l'observatoire de l'InterSCOT et la structuration d'un observatoire de SCOT, afin que les deux observatoires puissent se nourrir l'un l'autre. Le SCOT de la Communauté de communes du Genevois est l'un des deux SCOT Grenelle de l'ARC et prévoit donc un large panel d'indicateurs. La méthodologie de structuration devra être reproductible pour les autres SCOT de l'ARC. Le Comité syndical a validé la convention entre l'ARC Syndicat mixte et la Communauté de communes du Genevois visant à financer la tranche conditionnelle du marché d'assistance cartographique et d'observation territoriale, passé en 2014. Le coût, d'un montant de 7 500 €, est partagé entre l'ARC et la Communauté de communes du Genevois.

AIR, CLIMAT, ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT

L'impact du développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise est très fort en matière de qualité de l'air, de gestion des ressources naturelles ou encore de consommation énergétique. La prise en compte de ces problématiques nécessite une structuration et une organisation du territoire dans sa composante transfrontalière Grand Genève, mais également à l'échelle du Genevois français. L'ARC conduit donc, en collaboration avec ses collectivités membres et les partenaires institutionnels français, genevois ou vaudois, des études et des démarches visant à réduire les nuisances et pollutions à la source, ainsi qu'à mettre en valeur le potentiel naturel du territoire.



GRAND GENÈVE

Un outil de gestion et de prévision de la qualité de l'air pour le Grand Genève

Porté par les experts français et suisses, le projet G²AME (Grand Genève Air Modèle Émissions) d'un montant de 487 000 € (349 000 € côté français et 138 000 € côté suisse) a permis de construire le premier inventaire spatialisé des sources de pollution du Grand Genève. Le projet a été subventionné par l'Union Européenne à hauteur de 226 000 € dans le cadre d'INTERREG IV. Adossé à un système de modélisation atmosphérique, l'ensemble constitue un outil puissant permettant de simuler des situations futures, et ainsi de tester l'efficacité de mesures d'assainissement ou l'impact de futurs équipements. Dévoilé aux élus du Comité syndical du 8 octobre 2015 puis à la presse, G²AME jette les bases d'une meilleure coordination pour prévoir, gérer et si possible éviter plusieurs heures ou jours à l'avance la survenue de pics de pollution.

L'ARC, en tant que territoire de projet s'est investi comme partenaire associé et porteur d'une partie de la communication (brochures, vidéo). L'ARC avait déjà rappelé en Instance Politique de Coopération (IPC) du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) du 5 mai dernier les enjeux liés à une gestion transfrontalière des pics de pollution, l'intérêt de la démarche G²AME et de sa consolidation via la construction d'un plan d'actions. Le projet G²AME connaîtra un prolongement en 2016 avec l'élaboration d'un nouveau projet INTERREG « PACT'Air » attaché à la déclinaison d'un plan d'actions.

Un bilan homogénéisé des émissions de gaz à effet de serre pour le Grand Genève

Sur la base de la méthodologie « Bilan Carbone® » développée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le premier bilan des émissions de gaz à effet de serre du Grand Genève a permis d'apprécier la dépendance du territoire à la consommation des énergies fossiles. Par une approche innovante, présentée aux Assises Nationales de l'Énergie à Bordeaux, chaque entité du Grand Genève, et donc chaque collectivité française membre de l'ARC, dispose également de son propre état des lieux, lui offrant ainsi le diagnostic initial indispensable à tout Plan Climat Énergie Territorial, imposé par la nouvelle loi de transition Énergétique pour la croissance verte. Investi à hauteur de 27 900 €, l'ARC a piloté le projet : démarré en juin 2014, il s'est achevé en avril 2015.

Adapter le territoire aux changements climatiques

En partenariat avec l'Office Fédéral de l'Environnement suisse, l'étude pilote d'analyse des risques et des opportunités liés aux changements climatiques, démarrée en décembre 2013, s'est achevée en octobre 2015. Grâce à une très large consultation des acteurs et experts locaux sur diverses thématiques (la ressource en eau, les infrastructures, la biodiversité, l'agriculture, etc.), l'ensemble des données récoltées a permis d'analyser la situation de manière qualitative et quantitative. Complémentaire au bilan Gaz à effet de serre, les collectivités membres de l'ARC bénéficient ainsi du volet "adaptation" de leur Plan Climat Air Énergie Territorial. L'ARC chef de file de la partie française, a copiloté l'étude, d'un montant de 59 000 €, avec l'Office Fédéral de l'Environnement.

L'ARC

Une labellisation « Territoire à Énergie Positive » pour le Genevois français

Grâce à l'impulsion de quatre collectivités membres (Communauté de communes du Pays de Gex, Communauté de communes du Genevois, Annemasse Agglomération, Communauté de communes du Faucigny-Glières) ayant répondu à l'appel à projets TEP-CV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) proposé par l'État, c'est tout le Genevois français qui s'est vu décerner en décembre 2015 par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes, le label "Territoire à Énergie Positive (TEPOS)".

Cette labellisation constitue une véritable reconnaissance de l'excellence de chacun des dossiers, que le Comité syndical du 18 juin 2015 avait décidé de soutenir collectivement. L'assemblée du 10 décembre 2015 a donc validé l'inscription de l'ensemble du Genevois français dans la démarche TEPOS, qui garantit l'optimisation de l'accompagnement de l'État et de la Région aux opérations portées par les membres de l'ARC sur le terrain de la transition énergétique. Dans le cadre de la préfiguration du Pôle métropolitain, l'ARC s'est engagé à porter les démarches liées à la transition énergétique sur une échelle plus large et à accompagner les démarches de ses membres en se positionnant comme centre de ressources. Il s'agit de garantir un cadre de réflexions stratégiques mutualisées autour des thématiques de la mobilité, de l'aménagement durable et du développement économique et de contribuer aux actions mutualisées d'intérêt pour le territoire (appui aux projets, diffusion des bonnes pratiques).

Cette labellisation ouvre de réelles perspectives aux acteurs publics et aux entreprises du périmètre de l'ARC en termes d'accompagnement de leurs opérations puisqu'elle permet un accès facilité aux crédits ADEME avec une bonification des taux d'intervention (allant jusqu'à 80%). L'ADEME a accordé également une enveloppe de 200 000 € au Genevois français pour porter et coordonner les démarches de transition énergétique du territoire. En outre, les quatre EPCI candidats à l'AMI devraient accéder au niveau 1 de l'Appel à projet « TEP-CV » en obtenant chacun une enveloppe immédiate de 500 000 € de subventions sur un taux d'intervention de 80% pour les projets opérationnels. Ce premier accompagnement financier préfigure une enveloppe supplémentaire ultérieure de 1 500 000 € pour accompagner leurs opérations. Ce sont donc près de 8 000 000 € d'accompagnement financier potentiellement mobilisable. Cette labellisation TEPOS correspond pleinement à la feuille de route de l'ARC sur le volet énergétique, qui prévoyait, initialement, de devenir un territoire à énergie positive à horizon 2020. Cette labellisation est donc obtenue dès la fin 2015.

À la fois reconnaissance des initiatives prises par le EPCI mais également défi à relever, cette labellisation porte une nouvelle ambition en termes de transition énergétique : il s'agit de tenir ses engagements d'une autonomie énergétique à l'horizon 2050. S'appuyant sur une double stratégie de réduction des consommations énergétiques ainsi que de développement des énergies renouvelables, cette démarche globale nécessite de mettre en action toutes les forces vives du territoire. C'est ainsi que quatre des EPCI membres de l'ARC (Communauté de communes du

Pays de Gex, Communauté de communes du Genevois, Annemasse Agglomération, Communauté de communes du Pays Bellegardien) ont engagé en 2015 une réflexion sur la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de rénovation des logements privés, en répondant de manière coordonnée à l'AMI "Plateformes locales de rénovation énergétique pour le logement privé". Là encore, la Région et l'ADEME, suite à l'instruction des dossiers, ont souhaité élargir à l'ensemble du Genevois français les réflexions proposées pour encore mieux accompagner les particuliers ainsi que les entreprises du Genevois français afin de concrétiser des travaux, avec le double objectif vertueux de réduire les consommations énergétiques tout en développant l'emploi local. Depuis, l'ARC appuie ses EPCI membres dans la mutualisation des actions des plateformes locales, dans le respect de leurs spécificités.



Les dossiers de candidatures déposés au nom de l'ARC Syndicat mixte par Annemasse-Agglomération et les Communautés de communes de Faucigny-Glières, du Genevois et du Pays de Gex.

AGRICULTURE

L'agriculture constitue une activité économique à pérenniser en assurant des conditions d'exploitation viables pour les agriculteurs. Elle contribue à améliorer la qualité de vie en façonnant et en maintenant des paysages de qualité. Allier richesse paysagère et agglomération en développement est l'une des ambitions du Grand Genève et du Genevois français.

GRAND GENÈVE

Chez mon fermier

2015 a vu la poursuite de l'action « Chez mon fermier ». Il s'agit d'une cartographie interactive mettant en valeur l'offre agricole du Grand Genève. Cette carte recense plus de 550 exploitations agricoles suisses et françaises, qui reflètent la diversité du territoire et la qualité du terroir : production viticole, viandes, poissons, charcuterie, produits laitiers, fruits, légumes, arbres et plantes... mais aussi les prestations touristiques agricoles (fermes pédagogiques, hébergement à la ferme, etc.). Cette démarche permet de valoriser la production locale et de mettre en réseau les exploitants franco-valdo-genevois pratiquant la vente directe. L'action consiste en la mise à jour de l'outil interactif, et sa promotion à travers des magasins locaux et des événements (fête nationale suisse, etc.).



La zone franche de la région genevoise

Swissness : mobilisation des élus de l'ARC pour la prise en compte de la zone franche

Votée en 2013 par le Parlement de la Confédération suisse, la loi « Swissness » fixe de nouvelles règles pour l'affichage du drapeau suisse sur les produits. Pour tout produit relevant de la marque d'un producteur, l'utilisation de la croix suisse et de la mention « Swiss Made » sera soumise à des conditions strictes. Pour les denrées alimentaires, 80 % des matières premières doivent provenir de Suisse.

L'adoption de l'ordonnance d'exécution de la loi « Swissness » par le Conseil fédéral de la Confédération suisse concernant l'utilisation des indications de provenances suisses pour les denrées alimentaires faisait craindre un délaissement des productions issues de la zone franche dans le Genevois français.

Au terme d'un intense lobbying, les produits agricoles et denrées alimentaires issus de la zone franche du Pays de Gex et de la Haute-Savoie pourront continuer à bénéficier de cette appellation.

Dès l'été 2014, les élus de l'ARC se sont fortement mobilisés aux côtés des autorités françaises et suisses ainsi que des milieux agricoles pour initier une action collective autour de cet enjeu. 78 exploitations laitières (soit une production de 23 millions de litres de lait par an) et une dizaine d'exploitations maraîchères et horticoles (soit 20 chefs d'exploitation et 150 emplois permanents ou saisonniers) du Pays de Gex et du Genevois haut-savoyard étaient concernées par ce projet d'ordonnance. L'été 2015 a vu une nouvelle mobilisation des élus locaux et des parlementaires du territoire.

Produits laitiers en zone franche de la Haute-Savoie et de l'Ain

78 exploitations laitières du Genevois français et du Pays de Gex sont concernées par les accords de la zone franche (France-Suisse). Ceux-ci définissent une zone de libre-échange, avec une franchise de droits, des taxes douanières et fiscales, notamment pour les produits agricoles et les matières premières. Ces échanges sont contingentés. La production laitière des 78 exploitations concernées est cependant supérieure au contingent vendu en Suisse. Ainsi, 7 millions de litres de lait sont produits au-delà de ce seuil, et, faute de pouvoir être valorisés en Suisse, sont vendus en France. Une étude, prise en charge par le canton de Genève et réalisée par la chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc permettra d'identifier les opportunités de développer d'autres débouchés pour ce lait, afin de capter plus de valeur ajoutée.

Source graphique : © Tribune de Genève, IC.

L'ARC

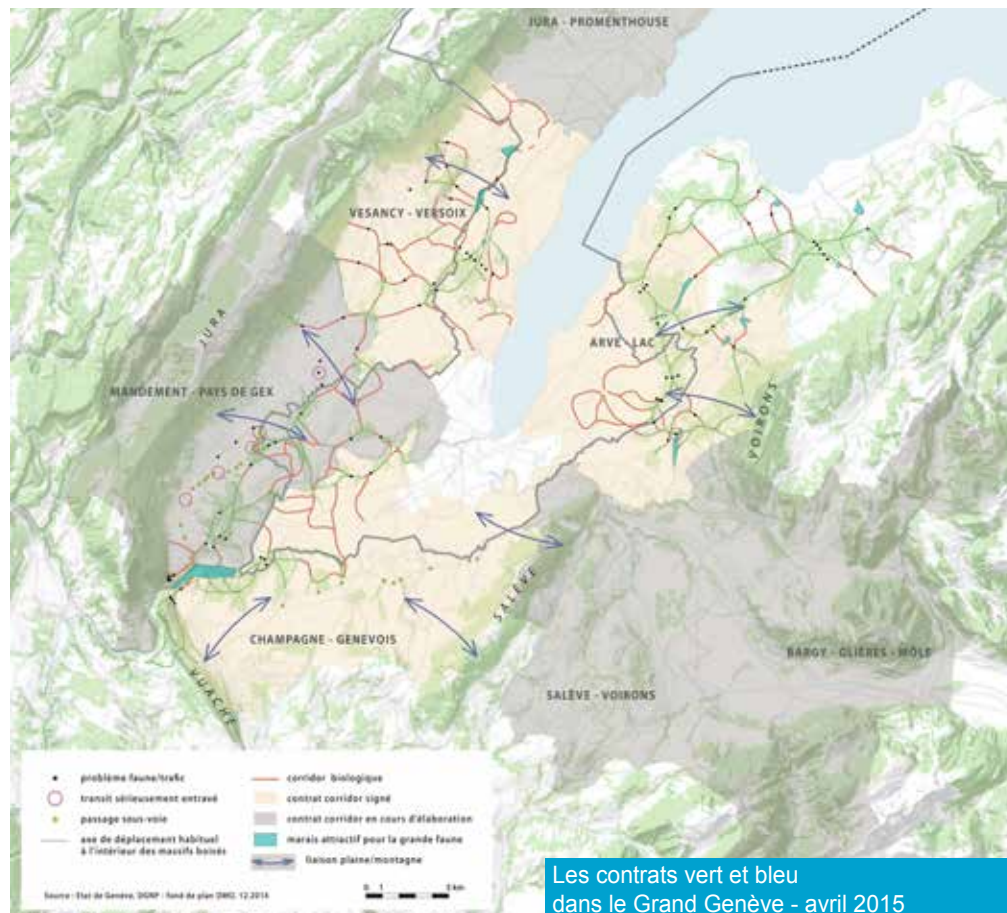
CDDRA : Le Plan Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) du Genevois français

Inscrite dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA), l'animation PSADER a permis d'accompagner plusieurs projets, notamment un projet agricole sur le territoire d'Annemasse Agglomération et une réflexion sur l'organisation d'une filière de méthanisation de la CC du Genevois. Elle a également apporté un appui aux maîtrises d'ouvrage notamment sur le dossier « installation d'un maraîcher en circuits courts » de la CC Pays Bellegardien, le projet de couveuse agricole INITIATERRE, le projet de Point de Vente Collectif sur la zone de Findrol, le projet de légumerie Leztroy à la Roche-sur-Foron.

Le poste de l'animateur référent est accompagné par le Conseil Régional et le FEADER. L'ARC assure le lien entre le projet de territoire de l'ARC et le Grand Genève via une participation au groupe technique Projet Agricole d'Agglomération notamment dans le cadre de la préparation du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030.

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

Les paysages, ses espaces naturels et agricoles, définissent une région et structurent son identité et son visage. Ils contribuent à la qualité de vie et à l'attractivité de notre territoire. Leur altération ou leur disparition serait une véritable perte pour l'agglomération franco-valdo-genevoise et le Genevois français. Leur préservation et leur mise en valeur sont donc des enjeux importants pour le territoire.



GRAND GENÈVE

Contrats « Vert et Bleu »

Les contrats « vert et bleu » sont des outils techniques et financiers créés en juillet 2006 par la Région Rhône-Alpes. Ils permettent de répondre aux objectifs de maintien et de restauration des corridors biologiques ainsi que de préservation de la biodiversité.

L'année 2015 a été marquée par la poursuite de l'élaboration des contrats « vert et bleu » « Salève-Voirons », « Bargo-Glières-Môle », « Mandement – Pays de Gex » et « Lac – Pied du Jura » avec l'objectif de signer ces contrats dans le cours de l'année 2016. L'ARC a engagé une mission permettant d'amener un soutien technique aux deux chargées de mission responsables de l'élaboration des contrats « vert et bleu » de la vallée de l'Arve. Il s'agit d'apporter une expertise technique sur des projets d'aménagement (passages inférieurs et supérieurs routiers) et d'aider à la rédaction de la partie technique des fiches actions et des contrats corridors. Cette mission a été engagée pour un montant de dépenses de 15840 € TTC et bénéficie d'une aide régionale. L'ARC a été particulièrement impliqué dans l'élaboration des contrats de la vallée de l'Arve avec la mise à disposition d'un chargé de mission en collaboration avec le SM3A. Pour les contrats « Mandement-pays de Gex » et « Lac-Pied du Jura », un soutien technique a été apporté par les membres genevois de l'équipe Grand Genève. L'ARC a assuré un rôle d'appui et de coordination.

Projet Paysage du Grand Genève

Le Projet Paysage du Grand Genève élaboré en 2012 était essentiellement centré sur le paysage naturel du territoire. Afin de compléter ce projet, un travail complémentaire a débuté en 2015 sur le paysage bâti. Il s'agit dans cette étude, sous maîtrise d'ouvrage du canton de Genève, d'identifier les caractéristiques patrimoniales de chaque entité paysagère du Grand Genève et de proposer des recommandations à l'usage des communes. La livraison de cette étude est prévue au 1^{er} semestre 2016.

Les contrats vert et bleu
dans le Grand Genève - avril 2015

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, L'EMPLOI ET LA FORMATION

Le Genevois français doit pouvoir maîtriser sa croissance, générer des emplois, des activités à haute valeur ajoutée, et répondre ensemble aux besoins de la population en terme de transports et mobilités, d'habitat, de santé, de loisirs, d'enseignement, etc. Ces enjeux constituent des leviers de développement économique pour favoriser l'innovation, pour fixer et développer de l'activité à valeur ajoutée sur le territoire. Le territoire dispose de nombreux atouts pour enclencher un développement économique en s'appuyant sur un tissu industriel significatif, un fort pouvoir d'achat, une diversité des acteurs économiques, des projets de développement de l'innovation. L'ARC a initié une politique de développement économique à l'échelle du Genevois français à travers « l'éco-cité française du Grand Genève ». Il s'agit de construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne-Rhône-Alpes, impliquant les acteurs privés et publics. Au-delà de la création d'emplois, il s'agit de générer un développement équilibré entre emploi résidentiel et emploi productif, en misant sur les marchés porteurs de demain. Le mandat 2014-2020 doit permettre de conforter et d'amplifier la démarche « éco-cité ». Il s'agit de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des projets, d'établir une plus grande cohérence du marketing territorial, d'assurer la mise à disposition d'outils, et d'appuyer la mutualisation des services de promotion économique.



Salon des entrepreneurs à Lyon - juin 2015.

GRAND GENÈVE

Dans le cadre de la Commission économie, emploi, formation du CRFG, plusieurs actions ont été initiées depuis 2013 à l'échelle transfrontalière ; parmi celles-ci, la participation conjointe au Forum d'Affaires Franco-Suisse, l'élaboration de tables rondes transfrontalières, le déploiement du dispositif d'Accueil-Information-Orientation au travers de la Cité des Métiers du Grand Genève, le soutien à la mise en place d'une opération INTERREG « déploiement d'un réseau maillé de 180 Lieux Travail Partagés » à l'horizon 2025 ou bien la réflexion pour 2016 de deux nouveaux projets collaboratif basés sur l'innovation et les filières d'excellence transfrontalières, notamment dans le domaine de la mécatronique appliquée et des NTIC.

Promotion économique

L'ARC, avec ses collectivités membres et leurs différentes agences de développement économique, a participé au Forum d'Affaires Franco-Suisse, qui s'est tenu le 24 septembre 2015 aux côtés du Canton de Genève de la Chambre France Suisse pour le Commerce et l'Industrie (CFSCI). Cette participation sert la prospection d'entreprises, l'aide au développement mais aussi l'échange de pratiques locales entre acteurs économiques de part et d'autre de la frontière. Ce forum permet de réunir à chaque édition près de 250 entreprises implantées des deux côtés de la frontière.

Depuis 2013, l'ARC finance et co-organise la tenue d'un cycle de quatre tables rondes transfrontalières franco-suisses. Ces événements

économiques sont co-organisées avec la Chambre France Suisse pour le Commerce et l'Industrie (CFSCI), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève (CCIG), la Maison de l'Économie et Développement (MED), et la Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement Genevois (SEMAG). Près de 200 entreprises et acteurs du développement économique auront été réunis en 2015 autour de thématiques adaptées au caractère transfrontalier du territoire. Le partage d'une culture économique commune, l'information aux chefs d'entreprises et porteurs de projets sont autant d'objectifs ciblés pour ces business meeting.

Cité des Métiers du Grand Genève

La Cité des Métiers du Grand Genève poursuit l'objectif de coordonner les actions menées sur le territoire transfrontalier du Grand Genève par les professionnels de l'emploi-formation et de création-reprise d'activités. Il s'agit de proposer aux habitants du territoire une offre lisible, coordonnée et répondant aux besoins, entre offre et demande d'emplois sur le bassin d'emplois du Grand Genève, pour faciliter l'insertion professionnelle, l'emploi local, la formation et l'orientation. Une organisation en réseau est établie à l'échelle du Grand Genève, à partir de la Cité des Métiers de Genève, du Centre associé d'Annemasse qui constitue le centre référent côté français, des Centres associés en devenir et des Points relais répartis sur le périmètre du Grand Genève.

Ces centres proposent accueil, informations, espaces documentaires et numériques pour tous publics et en libre accès. L'ARC accompagne, depuis 2014, Annemasse Agglomération pour assurer le déploiement territorial du réseau sur le territoire du Genevois français. L'ARC a construit l'animation et assuré la promotion transverse de ce dispositif sur le Grand Genève français : la mise en œuvre est intervenue en 2016 avec l'ouverture de centres associés à Bonneville et Bellegarde-sur-Valserine. Un point relais a été créé à Gex en 2015. Un autre Point relais est également envisagé à Saint-Pierre-en-Faucigny et complète ceux de Gaillard et Saint-Julien-en-Genevois.



Cycle de tables rondes transfrontalières 2015.

Le déploiement de Lieux de Travail Partagés

En 2014 et 2015, l'ARC s'est engagé à financer à hauteur de 15000 € une étude pré-opérationnelle conduite par deux cabinets (Sofies en Suisse et Ocalia en France) visant à favoriser l'émergence d'un réseau maillé de 180 lieux de travail partagés (coworking, télécentres, espaces dédiés dans les centres d'affaires ou les pépinières, ...) sur l'ensemble du Grand Genève à l'horizon 2025. L'étude bénéficie d'un soutien de l'Europe à travers le dispositif INTERREG IV. L'objectif, à partir de 2016, est de lancer une nouvelle opération Interreg qui amènera le territoire du Grand Genève à proposer à l'horizon 2025, plus de 7000 places de travail, accueillir 140000 télétravailleurs et plus de 15000 coworkers.

Un tel dispositif aurait un impact majeur sur le volume de déplacements domicile-travail quotidien puisqu'il permettrait d'éviter, chaque année, 12 millions de déplacements représentant environ 120 millions de kilomètres parcourus. Enfin, cela contribuerait à créer un marché annuel d'environ 35 millions d'euros pour les opérateurs de ces lieux et donc le développement de l'économie de proximité. L'étude pré opérationnelle doit déboucher sur une mise en œuvre courant 2017.



Voisins coworking - Lieu de travail partagé à Genève.

L'ARC

L'ARC a validé, à l'automne 2013, sa stratégie de développement économique à l'échelle du Genevois français à travers «l'éco-cité française du Grand Genève». Cette stratégie repose sur la coordination et la facilitation d'opérations et de grands projets portés par les membres de l'ARC, en coordination étroite avec le tissu des acteurs économiques du Genevois français, sur différents marchés porteurs issus de la dynamique du territoire et des enjeux de transition énergétique.

L'objectif est de favoriser la coopération entre acteurs privés et publics, d'encourager l'innovation, la création de valeurs et d'emplois et de permettre au Grand Genève français de devenir un territoire compétitif et durable, plus lisible et visible au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Salon international du marché de l'immobilier (SIMI) - Paris, décembre 2015.

Marketing territorial et promotion économique

Afin de renforcer la lisibilité et la visibilité économique de notre territoire, les collectivités membres de l'ARC ont décidé de se fédérer afin de participer, pour l'année 2015, à plusieurs événements économiques de portées nationale, régionale et locale, avec un stand «Grand Genève français, l'éco-cité».

Ainsi l'ARC a participé à la 14^e édition du Salon International du Marché Immobilier (SIMI) qui s'est tenue au Palais des Congrès à Paris du 2 au 4 décembre 2015. Cet événement rassemble 440 exposants de la France entière autour des offres immobilières et foncières françaises ainsi que l'ensemble des services associés à l'immobilier dont l'immobilier d'entreprise. Le SIMI accueille plus de 20 000 visiteurs sur trois jours avec près de 70 Conférences proposées.

Le Genevois français y assure une présence aux côtés des autres métropoles et grandes agglomérations françaises, notamment les grands territoires rhônalpins : Grenoble Territoires, Saint Étienne/Grand Lyon, et Chambéry Grand Lac. Sous la bannière unique du «Grand Genève français, l'éco-cité» le territoire a assuré une communication unique et homogène rassemblant l'offre foncière et immobilière de l'ensemble du territoire. Le stand du Genevois français permet la valorisation de 40 produits fonciers et immobiliers d'entreprises, de trois grands projets de territoires (les ZAC «Ferney-Genève-Innovation», «Étoile-Annemasse-Genève» et le projet d'extension d'«Archamps Technopole»), et nos pôles d'excellence partenaires.

L'ARC était également présent au Salon des Entrepreneurs de Lyon, qui s'est tenu les deux

et 3 juin 2015. Le Salon des Entrepreneurs de Lyon Rhône-Alpes (12^e édition en 2015) accueille près de 15 000 visiteurs ; porteurs de projets, créateurs, futurs franchisés, autoentrepreneurs, repreneurs, jeunes dirigeants...

La participation à ce salon d'ampleur régionale permet dans le cadre de l'éco-cité, de promouvoir le réseau des partenaires de l'entrepreneuriat de l'éco-cité (agences de développement économique, SEMAG, plateformes d'initiative locales...) ainsi que les structures spécifiques dédiées à l'entrepreneuriat et à l'innovation : pépinières et hôtels d'entreprises (PULS, etc...), plateformes technologiques (Biopark, Mind Tech, Pangloss Fablab), incubateurs CERN «InnoGex», du PTCE InnoVales «ID Cube», Pôles de compétitivité Mont-Blanc Industries et Plastipolis. Il s'agit également de mettre en exergue le territoire

du «Grand Genève français, l'éco-cité» au sein d'Auvergne Rhône-Alpes, ses atouts socio-économiques et géographiques, sa dynamique, ses filières d'excellence, ses entreprises et partenaires de l'innovation leaders.

En 2015, l'ARC a été représenté au MIPIM (Marché International de la Promotion Immobilière) à travers une délégation d'élus. Tout comme les autres partenaires publics français et suisses, l'ARC s'est retiré du Consortium Lake Geneva Region, ne participant plus aux coûts de conception et de création du stand.

Prospection d'entreprises exogènes

Afin de favoriser la création d'activités et d'emplois, et de répondre aux objectifs de mutualisation de moyens avec les intercommunalités membres, l'ARC a lancé une démarche de prospection d'entreprises en novembre 2015. Cette démarche «Econext», vise, à travers plusieurs techniques marketing et pro-actives d'identifier et accompagner des porteurs de projets français et suisses susceptibles d'être intéressés pour s'implanter sur le territoire du Grand Genève français. Le programme dure 14 mois et se terminera début 2017.

La totalité des collectivités membres de l'ARC a validé sur la période de novembre 2015 à la mi-2016 leur intérêt à participer à ce programme expérimental de promotion territoriale et de prospection d'entreprises exogènes au territoire. Ce programme annuel d'un montant de 36 000 € TTC a bénéficié d'un soutien régional via le CDDRA.

Un soutien au développement des Sports nautiques et du Bien-être

Le secteur d'activité du bien-être se développe et représente plus de 3000 emplois sur le territoire français du Grand-Genève en 2013, soit une augmentation de près de 25% en cinq ans, contre une croissance nationale moyenne de 3,3%. La filière des sports outdoor nautiques bénéficie également d'un contexte socio-économique et géographique favorable dans le Genevois français. Les évolutions sociétales (volonté d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, vieillissement...) sont particulièrement porteuses pour les activités sportives, de loisirs, et de bien-être.

Afin de développer les filières « Bien-être » et « Sports Outdoor » (de pleine nature) à l'échelle de l'ARC, avec une réflexion élargie à la totalité du Chablais, les élus du Comité Syndical de l'ARC ont appuyé deux études lancées à l'automne 2014 avec les chambres consulaires de l'Ain et de Haute-Savoie, les clusters nationaux dédiés au secteur d'activités des sports outdoor nautiques (OSV et Eurosima) et les partenaires locaux. Ces études ont été restituées devant le Comité syndical du 21 mai 2015 : il s'agissait d'une étude du potentiel et de l'animation de la filière Bien-Être (formation-action de l'appel à candidature régional « Institut de Management des Pratiques Locales à Très

Grand Échelle») et de la filière des sports outdoor nautiques.

Ces études ont contribué à la création d'un réseau d'entreprises par la tenue d'ateliers d'échanges visant à déterminer les besoins et attentes des différents interlocuteurs et à l'élaboration d'un plan d'actions.

Ce dernier vise à l'accompagnement des entreprises et porteurs de projet, la création d'un grand événement d'ampleur européenne à l'horizon 2017 et d'outils spécifiques à cette filière. Le programme d'actions a été validé en Comité syndical du 21 mai 2015 et démarrera début 2016.



Brochure « Grand Genève français, l'éco-cité », distribuée sur les salons à partir du SIMI 2015.



Je crée en Rhône-Alpes

Le Comité syndical du 21 mai 2015 a validé l'installation dans le Genevois français du réseau « Je crée en Rhône-Alpes ». Il s'agit d'établir une offre de services et de conseils plus efficiente, plus lisible, mieux partagée et mieux répartie, accessible aux porteurs de projet en ante-crédation. Le réseau permet d'accompagner les acteurs de la création/reprise d'entreprises du Genevois français. Le réseau « Je crée en Rhône-Alpes » du Genevois français a été officialisé avec la signature d'une convention de partenariat le 5 juin 2015 à l'Espace Rhône-Alpes d'Annemasse.

Le Genevois français dispose d'une dynamique entrepreneuriale élevée mais contrastée à l'échelle du territoire, de nombreuses structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat présentes ou intervenant sur le territoire (près de 50 opérateurs de l'entrepreneuriat recensés sur le territoire). Le territoire s'appuie également sur de nombreuses initiatives : réseau JCERA déjà lancé dans le Chablais, des projets inter-Plateformes d'Initiative Locales, les Oséades de l'Entreprise, plusieurs pépinières et hôtels d'entreprises, le développement d'incubateurs, etc.

Le Genevois français s'appuie sur huit structures « Portes d'entrée Je crée en Rhône-Alpes » pour accueillir les porteurs de projet :

- l'Agence de Développement Économique Pays de Gex et Pays bellegardien (ADE01) ;
- l'Agence Chablais Léman Développement (CLD) ;
- la Maison de l'Économie et du Développement (MED) ;
- la Maison de l'Emploi située à Bonneville (MdE) ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie ;
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain ;
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain.

L'Économie sociale et solidaire (ESS) du Genevois français

Le Pôle Territorial de Coopération Économique « InnoVales », situé à Saint-Pierre-en-Faucigny est né au printemps 2015. Reconnu notamment par l'État et la Région Rhône-Alpes, il a développé un projet territorial proposant une offre de services complète : un centre de ressources sur l'écoconstruction ; une démarche de formation et d'accompagnement des entreprises pour l'émergence de nouveaux marchés porteurs ; la création d'un incubateur spécialisé en construction durable et/ou l'ESS ; des services d'accueil et d'orientation, etc. En mars 2015, la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS) a reconnu InnoVales comme Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) du Genevois français.

L'ARC a choisi de développer un partenariat avec InnoVales pour développer un ensemble d'actions sur le champ de l'ESS sur son territoire. Ce partenariat, matérialisé par une convention sur trois ans signée en 2014, s'est inscrit dans la dynamique collective portée par

le Contrat économique sectoriel de la Région Rhône-Alpes qui associe également l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations. Il vise à rendre lisible les différentes actions menées en Rhône-Alpes pour le développement de l'ESS, à créer des rencontres régulières entre les territoires pilotes, à faciliter l'accès aux financements de la Région, de l'État et de la Caisse des Dépôts et Consignation, pour les programmes d'actions menés par les territoires. Pour le développement de l'ESS, la CRESS s'appuie sur les Pôles Territoriaux de Coopération Économiques (PTCE) rhônalpins. Compte-tenu des actions engagées à travers le partenariat avec InnoVales et des objectifs du contrat sectoriel, l'ARC a signé le 19 novembre 2015 aux côtés de l'État, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Région Rhône-Alpes et de la CRESS Rhône-Alpes, un Contrat économique Sectoriel ESS 2014-2016. Ce contrat multipartenarial a valeur d'expérimentation du Genevois français dans le champ de l'ESS.





LA COMMUNICATION ET L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Axe majeur de la feuille de route 2014-2020, la communication de l'ARC se veut désormais plus régulière, avec une présence accrue dans les médias et notamment de nombreuses prises de positions sur les sujets transfrontaliers. Sous l'impulsion de Gabriel Doublet, Vice-président en charge de la communication et démarche participative, l'ARC a ainsi choisi d'afficher ses ambitions et de répondre à un objectif primordial : faire de la pédagogie pour la structuration du Genevois français en Pôle métropolitain, qui verra le jour en 2017, développer le sentiment d'appartenance au Grand Genève.

GRAND GENÈVE

À l'échelle du Grand Genève, le changement de nom a permis d'engager une communication orientée vers le grand public (le nom « Grand Genève » a été retenu en mai 2012, suite à une consultation populaire). L'ARC a porté l'évolution de la communication du Grand Genève et poursuit ses efforts pour une meilleure appropriation du territoire par ses citoyens.

La démarche de refonte de la stratégie de communication en 2014 vise à améliorer une image dégradée du Grand Genève suite à la votation genevoise, perdue en mars 2014, sur les P+R (pour un cofinancement genevois des parking-Relais situés en France), et renforcer la notoriété d'une structure contestée par les mouvements populistes. La population doit s'approprier le Grand Genève comme le territoire qui est le sien.



Rade de Genève.

Une stratégie adaptée

L'ARC a redéfini les principes d'une stratégie, pour améliorer et accentuer sa communication et celle liée au Grand Genève, autour des axes suivants :

- pédagogie : réexpliquer les bases du projet, les fondamentaux ;
- apporter des éléments de preuve, témoigner, créer de l'actualité : agir plutôt que réagir ;
- révéler les efforts de construction de l'agglomération et expliquer ce que Genève et le Genevois français gagnent avec le Grand Genève ;
- créer de l'opinion et faire réagir ;
- faire émerger les éléments pour qu'ils se diffusent : les projets du Grand Genève sont une réponse aux problématiques des citoyens du bassin transfrontalier.



Deux conférences de presse en 2015

- Signature de la convention de versement des fonds fédéraux pour le BHNS Annemasse-Agglo – 17 février 2015.
- Lancement de l'outil Grand Genève Air Modèle Emission (G²AME) – 21 septembre 2015.

Reprise de l'émission télévisée

Décembre 2015 décision de reconduire le magazine Ensemble, l'émission TV du Grand Genève, après plus d'un an d'absence. L'émission mensuelle sera diffusée sur Léman Bleu.

Développement de l'appropriation du nom « Grand Genève »

Le terme Grand Genève entre petit à petit dans notre vocabulaire. On parle du Grand Genève comme d'un territoire commun, qui unit les uns et les autres :

- médias : pages « Grand Genève » dans plusieurs journaux (presse écrite) ;
- les Jeux du Grand Genève (une nouvelle édition interviendra en 2016) ;
- la Biennale de la danse à Lyon en 2014, avec un groupe de 400 danseurs du Grand Genève venus des deux côtés de la frontière ;
- cinq communiqués de presse diffusés ;
- deux Conférences de presse organisées ;
- 69 000 connexions au site www.grand-geneve.org (+120 % en cinq ans) ;
- 8 000 connexions au site Chez mon fermier, 2 400 téléchargements de l'application.



L'ARC

Informer les élus du Genevois français

Les élus des collectivités membres de l'ARC constituent le cœur de cible des actions de communication menées. L'ARC a entrepris en 2015 un ensemble d'actions afin de les sensibiliser au futur Pôle métropolitain, et de leur apporter les informations nécessaires pour bien appréhender le sujet et le but de cette démarche. Un supplément au Dauphiné Libéré a vu le jour en septembre, couplé avec une Lettre d'information un mois plus tard.

Accompagner les trois grands axes stratégiques portés par l'ARC : coordination et simplification

Avec la mobilité, l'aménagement du territoire/transition énergétique et le développement économique, l'ARC a ciblé en 2014 les trois grands axes stratégiques sur lesquelles ses travaux seront ciblés pour les cinq années qui viennent. Un accompagnement par la communication dédié est prévu pour chacune d'entre elle :

- **La démarche Grand Genève français, l'éco-cité** : fondée en 2013, une charte graphique avait été créée en 2014. 2015 a vu la création d'une brochure commune à l'ensemble des agences économiques du territoire. Celle-ci permet de communiquer sous une seule et même bannière lors des Salons nationaux (Salon des entrepreneurs (Lyon), Salon de l'immobilier d'entreprises (Paris), etc.
- **L'aménagement du territoire/transition énergétique** : labellisé territoire à énergie positive (TEPOS) en 2015, une stratégie de communication verra le jour en 2016 afin de coordonner les différentes actions portées par les EPCI membres dans le domaine de la transition énergétique. Plusieurs outils seront disponibles, sous une marque commune.
- **La mobilité** : un travail de communication débutera en lien avec la création du schéma de mobilité, en 2016/2017.

Au-delà, il s'agit de développer plusieurs actions, notamment dans le domaine de la culture, et de renforcer le sentiment d'appartenance et l'identité du territoire.

Les actions menées en 2015

- Vœux à la presse de Jean Denais – 23 janvier
- Communiqué de presse « Soutien au manifeste pour le Grand Genève : Genève doit sortir de son immobilisme » – 3 mars.
- Communiqué de presse « Label zéro frontalière : inacceptable » – 6 mars.
- Séminaire dédié à la communication de l'ARC : « Comment et sur quoi parler de nous ? ... Entre nous ? ... Aux autres ? » – 21 mai.
- Communiqué de presse « Compensation financière genevoise (CFG) : halte aux confusions » – 22 juin.
- Communiqué de presse « CFG : les contre-vérités du MCG » – 4 septembre.
- Édition d'un supplément au Dauphiné : Le Genevois français en route vers un Pôle métropolitain – 30 septembre.
- Édition d'une Lettre d'information : L'ARC du Genevois français, futur Pôle métropolitain (12 pages) octobre.
- Participation au Salon des collectivités territoriales de Haute-Savoie à La Roche-sur-Foron – novembre.
- Édition du cahier pédagogique (2^e version), à l'attention des élèves de 1^{re} des lycées du Genevois français – novembre.
- Édition d'une brochure commune « Grand Genève français, l'éco-cité », pour l'ensemble des agences économiques du territoire – novembre.



Fin 2015, l'ARC a décidé de contribuer à la réalisation de l'événement Grand Genève par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (Hes-so) : Frontière et urbanité. 25 bornes seront déployées d'avril à juin 2016 dans tout le Grand Genève, amenant à une réflexion de fond et une enquête sur le Grand Genève et ses habitants. Six bornes seront déployées à Ferney-Voltaire, Bellegarde-sur-Valserine, Saint-Julien-en-Genevois, Gaillard, Bonneville et Thonon-les-Bains.



Séminaire dédié à la communication de l'ARC :
« Comment et sur quoi parler de nous ? ... Entre nous ? ... Aux autres ? »
21 mai 2015, Centre de Convention d'Archamps.

RELATION PRESSE

- 15 communiqués en 2015
- 6 conférences de presse

SITE INTERNET / EXTRANET DE L'ARC

- 1 200 visites/mois
- 10 130 visiteurs uniques en 2015
- 78 actualités / mise à jour de l'agenda culturel
- Travail sur le référencement

PUBLICATIONS ARC

- Rapport d'activités 2014
- Document bilan-perspectives

RÉSEAU DES COMMUNICANTS

- Communicants des collectivités du Genevois français – Séminaire communication ARC : « Comment et sur quoi parler de nous ? Entre nous ? Aux autres ? »
- Rencontres avec les chargés de communication sur le territoire d'Annemasse-Agglomération

COMMUNICATION THÉMATIQUE

- Brochure « Grand Genève français, l'éco-cité », outils promotionnels pour les salons (stylos, sacs, mugs)
- Salon SIMI, Paris – décembre 2015
- Salon des entrepreneurs, Lyon – juin 2015

SOUTIEN À LA COMMUNICATION DU CLD GF

- Lettre d'information du CLD
- Cahier pédagogique (2^e édition)

IDENTITÉ DU TERRITOIRE,
MARKETING TERRITORIAL

PÔLE MÉTROPOLITAIN

- Répondre aux attentes et interrogations des élus sur la démarche
- Programme de rencontre avec les Communautés de communes du territoire 2014/2015
- Premier numéro de la Lettre d'information du futur Pôle métropolitain du Genevois français
- Supplément Dauphiné Libéré : « Le Genevois français, en route vers un Pôle métropolitain ».



SCHÉMA DE COMMUNICATION DE L'ARC 2015

CULTURE ET IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Les élus de l'ARC Syndicat Mixte ont souhaité renforcer la communication à destination de la population. L'enjeu est de sensibiliser les habitants de la métropole transfrontalière aux démarches qui sont menées dans le cadre de la coopération franco-suisse et d'aider la population à s'approprier l'identité de son territoire. Les projets culturels soutenus par l'ARC et plus généralement par le Grand Genève constituent donc un moyen de valoriser les intérêts commun et d'amener la population à « vivre ensemble ».

L'ARC

En tant que porteur du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA), l'ARC Syndicat mixte est chargé d'animer le volet culture de ce dispositif régional et plus particulièrement l'appel à projets « Mise en réseau des acteurs culturels », proposé par l'ARC aux acteurs du territoire. Cet appel à projets mobilise une enveloppe de 2,44 millions d'euros du CDDRA sur la période 2013-2019 afin de financer divers projets culturels, répondant aux critères retenus, sur l'ensemble du territoire.

Au nombre des projets éligibles à l'appel à projet en 2015 :

- Projet « Mobi'Litté » sur le territoire du Grand Genève - édition 2015 de l'association « Lettres frontière » : 5 070 € de subvention régionale.
- Animation du réseau des bibliothèques des communes de la CC 4 Rivières - 2^e année : 13 642 € de subvention régionale.
- Projet pianos de rue « Jouez, je suis à vous » – association TAKO France : 15 000 € de subvention régionale.
- Médiation culturelle – Grand Genève « Coopération musicale » – association FBI Prod : 6 216 € de subvention régionale.
- Valorisation culturelle du Fort l'Ecluse : projet muséographique et historique – Communauté de communes Pays de Gex : 133 500 € de subvention régionale (en attente de validation par la Commission permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

L'accompagnement technique porte sur tous les projets qui sont présentés à l'ARC, de leur dépôt jusqu'à leur validation en COPIL. Cet appui intervient également sur les actions complexes, comme la Maison du Livre d'Artistes par exemple.

Dans ce cadre, l'ARC anime un groupe technique (composé d'un technicien représentant chaque membre de l'ARC) chargé de fournir aux élus une expertise technique et financière sur chaque projet et dossier de demande de subvention au titre du CDDRA.

Les décisions demeurent du ressort d'un groupe de travail composé, lui, d'élus sous la direction du Vice-président en charge de la communication, de la culture et de l'identité territoriale ; celui-ci rapportant la position du groupe devant les membres du COPIL CDDRA.

La dynamique de groupe a eu pour effet d'instaurer un cadre d'échanges informels sur l'activité culturelle et les problématiques propres à chaque territoire. Par ailleurs, le critère de la mise en réseau a favorisé un rayonnement de certains de ces projets bien au-delà du périmètre du CDDRA pour revêtir un intérêt transfrontalier.



Le Fort l'Ecluse, projet muséographique et historique.



Rencontre culturelle dans le Grand Genève, 4 septembre 2015, Meyrin.

GRAND GENÈVE

L'ARC assure ainsi, de fait, une fonction de coordination et de représentation de ses membres dans les instances transfrontalières. L'évènement majeur en 2015 a été la réalisation des rencontres culturelles, destinée à tous les acteurs culturels.

Rencontres culturelles du Grand Genève

Organisées en partenariat avec l'Association des Communes Genevoises (ACG), ces rencontres ont eu pour objectif de nourrir les échanges d'expériences, les échanges de projets, d'apporter aux participants une connaissance réciproque des outils et faciliter ainsi l'émergence de nouveaux projets. La troisième édition de cette manifestation s'est tenue le 4 septembre 2015 à Meyrin et a réuni 160 personnes (contre 48 en 2014) : élus, techniciens culturels, associations, artistes. Les discussions ont notamment souligné la dynamique culturelle existante sur le territoire du Grand Genève tout en relevant la nécessité d'une meilleure valorisation des projets transfrontaliers.

À noter que sur le Canton de Genève, les élus en charge de la culture dans les communes genevoises (réunis au sein de la commission culture de l'ACG) se rencontrent tous les deux mois : ils ont proposé d'élargir ce groupe aux élus français du Grand Genève. Par ailleurs, les délégués culturels des communes du canton de Genève (sous la houlette de l'ACG) se réunissent également une fois toutes les six semaines pour évoquer les projets communs et les demandes de subvention. Les délégués culturels des communes françaises les plus proches de la frontière sont régulièrement conviés à ces réunions : Annemasse, Saint-Cergues, Saint-Julien-en-Genevois, Saint-Genis Pouilly, Divonne-les-Bains, Ferney-Voltaire, ainsi que l'ARC.

Enfin, le CRFG disposait d'une commission Éducation, Culture et Sport. L'ARC, en tant que membre du CRFG, était régulièrement convié aux réunions de cette commission spécifique et suivait ainsi les travaux et les financements accordés aux projets, ce qui permettait une bonne cohérence entre les sources de financement. Aux fins de rationalisation et de réforme du cadre de la coopération transfrontalière, le CRFG s'est dessaisi de son activité liée au domaine culturel au profit du Conseil du Léman qui reprend l'ensemble de ces missions. L'ARC est désormais convié pour avis consultatif à l'examen des dossiers culturels du Grand Genève traités dans le cadre de cette instance.



**Piano jouez je suis à vous,
porté par l'association Tako**

Tout au long du mois de juin 2015, 55 pianos (40 à Genève et 15 en France) ont été mis à disposition du public dans les rues, les parcs, les gares, les centres commerciaux ou encore les places des villes volontaires du Grand Genève. Ce projet transfrontalier avait pour objectif de faciliter l'accès à la culture en permettant aux habitants de s'approprier ces pianos en jouant librement. (Cet événement est inspiré du projet « Play me I'm yours » traduit « Jouez, je suis à vous ! » de l'artiste Luke Jerram).



Inauguration de l'événement
« Piano jouez je suis à vous »,
juin 2015, Genève.

Mobi-litté, portée par Lettres Frontière

Au cours des mois de mai, juin, et juillet 2015, les principaux lieux de mobilité (gares, terminus de bus ou de tram, débarcadères de bateaux, etc) du Grand Genève ont été investis par des comédiens pour jouer des œuvres littéraires d'auteurs locaux (de Rhône-Alpes ou de Suisse Romande) abordant des questions de frontière et de voyage. Cette manifestation a mobilisé différents partenaires franco-suisse pour valoriser la création littéraire contemporaine et rendre la littérature accessible à tous.

À souligner : les événements culturels organisés dans la métropole transfrontalière sont relayés dans la rubrique agenda culturel du site Internet du Grand Genève. Celui-ci remporte un vif succès aussi bien auprès des organisateurs d'événements qui souhaitent inscrire leurs manifestations sur cette page, que des visiteurs (+11 500 connexions par rapport à 2014).

GARANTIR LA CONCERTATION

L'ARC est investi dans le champ de la concertation de la société civile. Il apporte un soutien technique aux travaux de deux instances : le Forum d'agglomération du Grand Genève et le Conseil Local de Développement (CLD) du Genevois français.

GRAND GENÈVE

Le Forum d'agglomération du Grand Genève

Le Forum d'agglomération a été installé le 25 septembre 2013. C'est l'instance de concertation du Grand Genève. Cet outil a trois objectifs : devenir un espace de discussion et de dialogue pour la société civile ; être un lieu de réflexion et d'échanges sur la construction d'actions et de certaines politiques publiques ; s'affirmer comme un outil de promotion du Grand Genève auprès de ses habitants.

Cette structure directement rattachée au GLCT Grand Genève, est à la fois un espace de débats, un lieu de propositions et un acteur de la cohésion géographique, culturelle et sociale transfrontalière.

Durant l'année 2015, le Forum connu une phase de croissance importante et a travaillé sur plusieurs sujets, notamment l'identité, le covoiturage sur l'agglomération franco-valdo-genevoise, le financement des infrastructures d'intérêt d'agglomération, la communication, la mobilité dans le Grand Genève.

Les Commissions de travail sur l'identité, le covoiturage et le financement ont rendu leurs rapports durant l'année. Seule la commission Identité a poursuivi ses travaux mais avec un objet légèrement différent puisqu'elle s'intéresse aujourd'hui à la communication pour le Grand Genève. Les autres commissions ont débuté leurs travaux en 2015. En fin d'année, la commission Mobilité a évolué pour travailler sur le Projet de territoire Grand Genève 2016 – 2030.

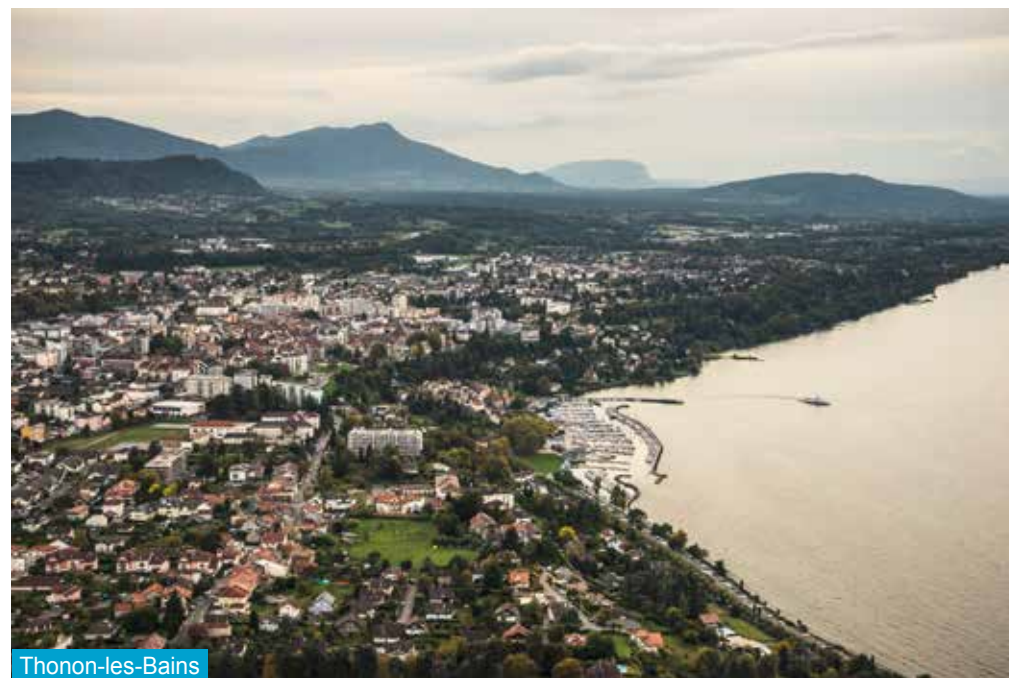
L'ARC

Le CLD du Genevois français

Le Conseil Local de Développement du Genevois français constitue l'instance de concertation du CDDRA. Il s'agit d'abord d'accompagner les travaux du CDDRA : le CLD est représenté aux réunions du Comité de Pilotage CDDRA et aux Conférences et groupes de travail thématiques. En 2015, il a édité une nouvelle version de son cahier pédagogique destiné aux élèves de classes de Première de tous les lycées du Genevois français, l'objectif étant de sensibiliser cette génération aux réalités géographiques, démographiques et économiques de leur territoire transfrontalier. En parallèle, le CLD s'est consacré à la rédaction d'une lettre d'information destinée à présenter le fonctionnement et les missions de cette instance. Ce support de communication a été distribué aux communes et communautés de communes du territoire.



Nouvelle version du cahier pédagogique destiné aux élèves de classes de Première de tous les lycées du Genevois français.



Par ailleurs, le CLD est représenté au Forum d'Agglomération, s'engageant notamment dans la réflexion menée sur le financement du Grand Genève. Le CLD s'inscrit dans les réseaux locaux et nationaux tels le réseau interCLD 01, la Conférence régionale des Conseils de Développement, la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) avec une participation aux Rencontres nationales des Conseils de Développement. Au-delà des actions qu'il a menées en 2015, le CLD a rencontré au cours de cette année des difficultés internes conduisant à la suspension de ses travaux et à la mise en œuvre d'un travail de restructuration à compter de l'automne 2015.

3. GLOSSAIRE

- **ARC** : Assemblée régionale de coopération du Genevois
- **BHNS** : Bus à haut niveau de service
- **CA** : Communauté d'agglomération
- **CC** : Communauté de communes
- **CDDRA** : Contrat de développement durable Rhône-Alpes
- **CFSCI** : Chambre France-Suisse pour le Commerce et l'Industrie
- **CFG** : Compensation financière genevoise
- **CLD** : Conseil local de développement du Genevois français
- **CRESS** : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- **CRFG** : Comité régional franco-genevois
- **FEDER** : Fonds européen de développement régional
- **FNADT** : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
- **GEC** : Groupement européen de coopération
- **GLCT** : Groupement local de coopération transfrontalière
- **GPRA** : Grand projet Rhône-Alpes
- **G²AME** : Grand Genève air modèle émissions
- **SIMI** : Salon international des professionnels de l'immobilier
- **ONG** : Organisation non gouvernementale
- **PACA** : Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
- **PADD** : Projet d'aménagement et de développement durable
- **PSADER** : Plan stratégique agricole et de développement rural
- **PTCE** : Pôle territorial de coopération économique
- **P+R** : Parking relais
- **SC²ET** : Schéma de cohérence air-climat-énergie
- **SCOT** : Schéma de cohérence territoriale





4. ANNEXES



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DU CONTRÔLE, DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES
AFFAIRES EUROPÉENNES

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PREFET DE L'AIN
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE N° 2010-207 du 14 janvier 2010

portant création de l'ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5711-1 et suivants;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 24 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Luc VIDELAINE, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie;
- VU le décret du 2 mars 2009 portant nomination de M. Régis GUYOT, Préfet, en qualité de Préfet de l'Ain;
- VU les délibérations concordantes des organes délibérants de:
- Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons 22 juillet 2009
 - Communauté de Communes du Bas Chablais 2 juillet 2009
 - Communauté de Communes du Genevois 21 septembre 2009
 - Communauté de Communes du Pays de Gex 17 septembre 2009
 - Communauté de Communes Arve et Salève 30 septembre 2009
 - Communauté de Communes du Pays Bellegardien 8 septembre 2009
 - Communauté de Communes des Collines du Léman 17 septembre 2009
 - Communauté de Communes Faucigny-Glières 16 juillet 2009
 - Communauté de Communes du Pays Rochois 1er septembre 2009
 - commune de THONON-LES-BAINS 30 septembre 2009

décidant d'adhérer à l'ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte;

- VU les délibérations concordantes des organes délibérants de:
- Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons 25 novembre 2009
 - Communauté de Communes du Bas Chablais 15 décembre 2009

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

- Communauté de Communes du Genevois 14 décembre 2009
- Communauté de Communes du Pays de Gex 26 novembre 2009
- Communauté de Communes Arve et Salève 16 décembre 2009
- Communauté de Communes du Pays Bellegardien 3 décembre 2009
- Communauté de Communes des Collines du Léman 14 décembre 2009
- Communauté de Communes Faucigny-Glières 3 décembre 2009
- Communauté de Communes du Pays Rochois 15 décembre 2009
- commune de THONON-LES-BAINS 30 septembre 2009

approuvant le périmètre et les statuts de l'ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte;

SUR proposition de MM. les Secrétaires Généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : Il est formé entre:

- la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons, dite Annemasse Agglo
- la Communauté de Communes du Bas Chablais
- la Communauté de Communes du Genevois
- la Communauté de Communes du Pays de Gex
- la Communauté de Communes Arve et Salève
- la Communauté de Communes du Pays Bellegardien
- la Communauté de Communes des Collines du Léman
- la Communauté de Communes Faucigny-Glières
- la Communauté de Communes du Pays Rochois
- la commune de THONON-LES-BAINS

un syndicat mixte qui prend la dénomination de:

« ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte »

ARTICLE 2: OBJET:

- **2-1:** L'ARC SM coordonne les réflexions et les actions de ses membres sur des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français (Genevois Haut-Savoyard, Pays de Gex et Bassin Bellegardien), du Faucigny et du Chablais, notamment :
 - contrats de développement Rhône-Alpes et toute démarche qui se renforcerait d'une approche globale ou coordonnée du territoire ou du développement
 - coordination inter-SCOT et toute démarche de planification qui justifierait une recherche de cohérence spatiale, dans les domaines économique et commercial, mobilité, urbanisation, logement, environnement, développement durable, formation initiale, continue et supérieure, coordination et gestion des systèmes de soins
 - appui au développement économique et touristique pour la coordination des pôles de développement du bassin transfrontalier, le développement des réseaux hauts débits, la mise en place d'actions communes de promotion et d'accueil, l'accueil d'ONG

Rue du 30ème Régiment d'infanterie BP 2332 74034 ANNECY CEDEX Tph 04.50.33.60.00 FAX 04.50.52.90.05

- appui pour la mise en place et participation à des réseaux d'observation du territoire (Observatoire Statistique Transfrontalier, Système d'Information Géographique)
- **2-2:** L'ARC SM coordonne ses membres et les représente dans les instances transfrontalières pour l'élaboration, la conduite, l'approfondissement et la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), du Comité de pilotage du Projet d'agglomération, et de toute structure transfrontalière créée à cet objet:
- Il assure les liens et concertations souhaitables entre ses membres et avec les autorités suisses compétentes sur le périmètre du PAFVG, pour faciliter la démarche globale d'agglomération et sa mise en œuvre, en même temps qu'une prise en compte des spécificités des différents territoires de ses membres
 - Il assure un suivi des questions juridiques liées à ces domaines concernant les territoires français et la coopération transfrontalière et propose toute structure opérationnelle utile au développement du territoire
- **2-3:** L'ARC SM élabore, signe et pilote des partenariats, des projets, des programmes et des contrats de développement territoriaux ou transfrontaliers avec la Région, les départements, les établissements publics de coopération intercommunale, l'Etat, l'Union européenne, ou avec des acteurs de développement concernés:
- L'ARC SM agit en concertation avec les parties concernées, après délibération du comité syndical. Il en assure la responsabilité et les garanties nécessaires auprès des autorités partenaires. Il s'assure des cofinancements et moyens nécessaires
- **2-4:** L'ARC SM organise ou réalise toute action de communication utile au soutien et à la promotion de ses membres et de la démarche d'agglomération transfrontalière, auprès des partenaires et des autorités publiques, auprès des acteurs économiques et sociaux et auprès des populations:
- Il constitue une plate-forme d'échanges avec les territoires voisins du bassin de vie franco-valdo-genevois (agglomération d'Annecy, moyenne vallée de l'Arve, région d'Evian, de Cruseilles, Haut-Bugey, etc)
 - Il propose l'organisation de séminaires et de rencontres contribuant à une meilleure prise en compte des enjeux de développement des différents acteurs du territoire et à une meilleure diffusion des objectifs de l'ARC SM
 - Il recueille, analyse, synthétise et diffuse l'ensemble des informations utiles ou nécessaires pour une appropriation forte par les responsables politiques, administratifs et professionnels des enjeux de développement du territoire

ARTICLE 3: SIEGE:

Le siège du syndicat mixte est fixé à AMBILLY (Haute-Savoie), Clos Babuty, avenue Jean Jaurès.

ARTICLE 4: DUREE:

Le syndicat mixte est institué pour une durée limitée à la réalisation de son objet.

ARTICLE 5: COMITE SYNDICAL:

➤ 5.1 Composition:

Le syndicat est administré par un comité composé de l'ensemble des membres.

Chaque membre est représenté par deux délégués titulaires et, au-delà de 20 000 habitants par un délégué titulaire supplémentaire par tranche de 10 000 habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de la commune ou de l'EPCI actualisée au 1^{er} janvier de l'exercice et officialisée par une publication au journal officiel.

Les délégués des membres sont désignés par leur assemblée délibérante pour la durée du mandat de cette assemblée, selon les dispositions du CGCT qui leur sont applicables.

Sont désignés, de même, en nombre égal des titulaires, des délégués suppléants. Ceux-ci ne votent qu'en cas d'empêchement du délégué titulaire.

➤ 5.2 Pouvoirs du comité syndical:

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de l'objet du syndicat.

Il adopte le règlement intérieur du syndicat.

Le comité syndical élit le Président, les Vice-présidents et le Bureau. Le comité syndical vote le nombre de membres et les prérogatives du Bureau.

➤ 5.3 Fonctionnement:

Le comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre.

Le comité syndical délibère sur toutes les affaires intéressant le syndicat.

Le comité syndical peut décider, à son initiative, à celle du bureau ou du Président de créer des commissions de travail thématiques ou ponctuelles.

Le comité syndical peut sur proposition du Président, confier des missions ponctuelles à un de ses membres. Il peut déléguer une partie de ses compétences au Président ou au Bureau, à l'exception :

1°) du vote du budget, des décisions de financement et d'emprunt ;

2°) de l'approbation du compte administratif ;

3°) du programme de travail annuel et pluriannuel du syndicat,

4°) des décisions relatives aux modifications de l'objet, des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat mixte.

Lors de chaque réunion du comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du comité syndical.

ARTICLE 6: BUREAU:

- 6-1: Le bureau du syndicat est formé d'un président, de plusieurs vice présidents et d'autres membres.
- 6-2: Le bureau est élu par le comité syndical parmi les délégués titulaires, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Chaque membre de l'ARC SM est représenté au bureau.
- 6-3: Outre des délégués titulaires tels que décrits à l'article 6-1, le bureau peut comprendre également des délégués titulaires du comité syndical, en vertu de missions ou délégations qui leurs seraient confiées par le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité. Ces membres sont alors élus par le comité syndical.
- 6-4: Le bureau est chargé d'assister le Président dans la gestion du syndicat et de préparer à ses côtés les comités syndicaux.
- 6-5: Le bureau se réunit sur l'initiative du Président autant que de besoin.
- 6-6: Dans la mesure où le bureau peut être appelé à prendre des décisions sur des affaires qui lui ont été déléguées par le comité syndical, les règles applicables aux délibérations de l'assemblée plénière, notamment en ce qui concerne les conditions de quorum, la majorité requise pour leur adoption, les modes de scrutin et les conditions d'acquisition du caractère exécutoire prévues à l'article 6.3 lui sont applicables.

ARTICLE 7: PRESIDENT:

Le Président représente l'ARC SM.

Le Président est élu par le comité syndical.

Le Président est l'organe exécutif du syndicat. Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical.

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Il est chargé de l'administration du syndicat.

Il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, confier des missions aux Vice-présidents, à un membre du bureau, à un membre du comité syndical.

Il représente en justice le syndicat.

Il est le chef des services du syndicat.

Le Président représente l'ARC SM dans les instances transfrontalières où le syndicat est appelé à siéger. Il propose au vote du comité syndical autant de titulaires et suppléants que nécessaire parmi ses membres pour composer la délégation de l'ARC SM dans ces instances.

ARTICLE 8: VICE-PRESIDENTS:

Les Vice-présidents sont élus par le comité syndical, à la majorité absolue, sans que leur nombre puisse excéder 30% de l'effectif du comité syndical.

Les vice-présidents peuvent se voir déléguer par le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, ou confier des missions particulières.

ARTICLE 9: NOMINATION DU COMPTABLE:

Les fonctions de receveur du syndicat mixte seront exercées par le trésorier d'ANNEMASSE.

ARTICLE 10: DEPENSES:

- Les membres du SM ARC participent au financement des dépenses engagées dans le cadre du développement du Genevois français, du Faucigny, du Chablais et du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois selon les conditions fixées par les statuts et les décisions votées par le comité syndical.
- Le budget du syndicat identifie les comptes généraux de structure et de fonctionnement, les comptes liés aux projets, les partenariats et les prestations assurées.
- Les budgets annuels du syndicat, les emprunts et les décisions de financement doivent être approuvés par le comité syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Les contributions des membres aux dépenses du syndicat sont précisées à l'article 14-2 ci-après. Elles doivent à minima couvrir les dépenses générales de fonctionnement et de structure propres au syndicat mixte.

ARTICLE 11: RECETTES:**➤ 11-1: Recettes du syndicat:**

Les recettes du syndicat comprennent notamment :

- Les contributions des membres ;
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles du syndicat ;
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers ;
- Les subventions de l'Union européenne, de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- Le produit des emprunts ;
- Les produits des dons et legs.
- Toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur, présents et à venir.

➤ 11-2: Contributions des membres:

- Le montant de la contribution des membres aux dépenses du syndicat est fixé chaque année par le comité syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés.
- La contribution est fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de la commune ou de l'EPCI actualisée au 1er janvier de l'exercice et officialisée par une publication au journal officiel.
- Les contributions aux dépenses du syndicat sont réparties entre les membres de la façon suivante :
 - ✓ Contribution de base : (x) centimes d'euros par habitant
 - ✓ Contribution majorée : cotisation de base + majoration = (x) centimes d'euros par habitant;

- L'ensemble des membres de l'ARC SM acquittent au minimum la cotisation de base, correspondant à l'exercice de son objet tel que décrit aux articles 2-1 à 2-4 des présents statuts.
- Chacun des membres de l'ARC SM acquittera, au plus tard dans les trois ans suivant son adhésion au syndicat mixte, la contribution renforcée pour la réalisation de l'objet décrit aux articles 2-1 à 2-4.
- Les règles de pondération éventuellement applicables seront déterminées par le comité syndical.
- En cas d'adhésion d'un membre en cours d'année, le comité syndical précisera les conditions financières de l'adhésion de ce membre.

ARTICLE 12: MODIFICATIONS STATUTAIRES:

> 12.1: Extension ou réduction de l'objet du syndicat:

Le syndicat peut décider d'étendre ou de réduire son objet, sur initiative du comité syndical ou de l'un de ses membres, dans les conditions prévues à l'article L5211-17 du CGCT, par vote du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

> 12.2: Adhésion de nouveau membre:

L'adhésion d'un nouveau membre à l'initiative d'un membre, du Comité syndical ou du Préfet, dans les conditions prévues à l'article L5211-18-2 ou L5211-18-3 du CGCT, est soumise à l'accord du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte. (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

> 12.3: Retrait:

Un membre peut être autorisé à se retirer du syndicat dans les conditions prévues à l'article L5211-19 du CGCT, par vote du comité syndical et, des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

ARTICLE 13: AUTRES MODIFICATIONS STATUTAIRES:

Hormis l'article 12, les autres modifications statutaires, à l'initiative d'un membre ou du comité syndical, dans les conditions prévues à l'article L5211-20 du CGCT, sont soumises au vote du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

ARTICLE 14: PRESTATIONS DE SERVICES :

L'ARC SM accompagne ses membres pour la réalisation de son objet. Il réalise ou diligente des études et expertises utiles à ses membres, assure auprès d'eux à leur demande et selon délibération du comité syndical, un appui conseil, une ingénierie au montage de projets, une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention, le syndicat mixte pourra assurer des prestations de services pour le compte d'une collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, conformément aux dispositions de l'article L5211-56 du CGCT. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par la convention.

ARTICLE 15: AUTRES DISPOSITIONS :

Toutes autres dispositions non prévues par les statuts sont régies par les dispositions du chapitre unique, titres I et II, livre septième, de la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales applicables aux syndicats mixtes composés de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale.

ARTICLE 16 : Les statuts du syndicat mixte resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 17: M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie,

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain,
M. le Sous-Préfet de BONNEVILLE,
M. le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS,
M. le Sous-Préfet de THONON-LES-BAINS,
M. le Sous-Préfet de GEX,
M. le Sous-Préfet de NANTUA,
MM. les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,
M. le Maire de THONON-LES-BAINS,
Mme la Trésorière-Payeuse Générale de l'Ain et M. le Trésorier-Payeur Général de la Haute-Savoie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs des Préfectures de la Haute-Savoie et de l'Ain.

LE PREFET DE L'AIN


Régis GUYOT

LE PREFET DE LA HAUTE-SAOIE


Jean-Luc VIDELAINE

